



CHIFFRES-CLÉS

Édition
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ 2017

sommaire	DONNÉES GÉNÉRALES	4
	COHÉSION SOCIALE	12
	JEUNESSE, ÉGALITÉ, CITOYENNETÉ	18
	FORMATIONS, CERTIFICATIONS, EMPLOI	28
	SPORT	32
	INSPECTION, CONTRÔLE, ÉVALUATION	38



Jean-Philippe Berlemont

*Directeur régional et départemental
de la jeunesse, des sports et de la cohésion
sociale de Bourgogne-Franche-Comté*

“ Le saviez-vous ?

La Bourgogne-Franche-Comté est la cinquième région la moins pauvre de France métropolitaine, 5 % de la population régionale réside dans un quartier prioritaire de la ville, le nombre de jeunes entrant en service civique a quasiment triplé entre 2014 et 2016 et plus de 7 000 diplômés ont été délivrés en 2016 dans les domaines du social, du paramédical, du sport et de l'animation... Voici un échantillon des quelques informations que vous trouverez dans *l'édition 2017 des chiffres clés* de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS).

Ce document présente les principales caractéristiques de la région et les actions menées dans le champ de compétences de la DRDJSCS. Il apporte également un éclairage sur les spécificités locales en proposant des tableaux de bords d'indicateurs déclinés au niveau départemental et des cartographies mettant en évidence les atouts et fragilités des territoires qui composent notre région.

En apportant une meilleure connaissance de notre région et de ses spécificités, cet état des lieux constitue un outil précieux, à la disposition de tous les acteurs et professionnels de la région, pour étayer les réflexions, nourrir les débats et orienter les politiques publiques dans le champ de la jeunesse, de la citoyenneté, des sports et de la cohésion sociale.

J'espère que ce document vous accompagnera dans vos prises de décision et vous en souhaite bonne lecture.

”

SOMMAIRE

DONNÉES GÉNÉRALES

GÉOGRAPHIE	4
DÉMOGRAPHIE.....	6
EMPLOI / ÉCONOMIE.....	8
CHÔMAGE	10

COHÉSION SOCIALE

PAUVRETÉ ET CONDITION DE VIE	12
LOGEMENT	14
HÉBERGEMENT	16

JEUNESSE, ÉGALITÉ, CITOYENNETÉ

POLITIQUE DE LA VILLE	18
DÉMOGRAPHIE DE LA JEUNESSE	20
FORMATION ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE.....	22
SERVICE CIVIQUE	24
VIE ASSOCIATIVE.....	26

FORMATIONS, CERTIFICATIONS, EMPLOI

DIPLOMES ANIMATION, SPORT, SOCIAL ET PARAMÉDICALS.....	28
EMPLOI DANS LE SPORT ET L'ANIMATION	30

SPORT

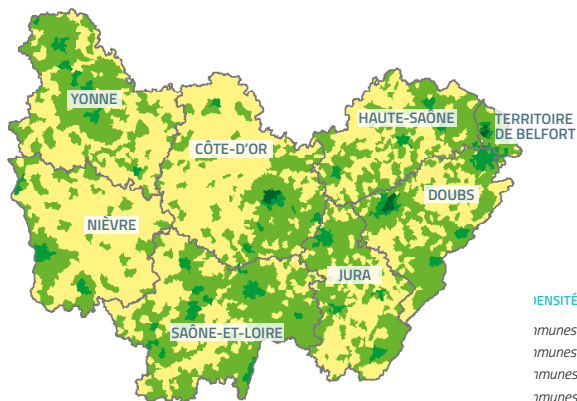
LA PRATIQUE SPORTIVE EN CLUBS	32
AIDES À L'EMPLOI ET À L'APPRENTISSAGE SOUTENUES PAR LE CNDS.....	34
SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR LE CNDS (PART TERRITORIALE)	36

INSPECTION, CONTRÔLE, ÉVALUATION (ICE)	38
----------------------------------------------	----

GÉOGRAPHIE

LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, UNE RÉGION RURALE SITUÉE SUR L'AXE PARIS-LYON

■ LES COMMUNES DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ PAR DEGRÉ DE DENSITÉ



Superficie en km²

▶ 47 800 (Rang : 5/13)

Densité en 2013

▶ 59 hab/km² (Rang : 12/13)

Nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2014

▶ 2 820 623 (Rang : 11/13)

Habitants en communes peu denses ou très peu denses en 2013

▶ 55 % (Rang : 12/13)

■ DENSITÉ DE POPULATION PAR COMMUNE

- communes densément peuplées
- communes de densité intermédiaire
- communes peu denses
- communes très peu denses

Source : INSEE / Grille communale de densité 2015. Conception : DRDJSCS BFC / Mission d'appui au Pilotage - avril 2017. Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

- Située au nord-est de la France, la région Bourgogne-Franche-Comté forme un territoire de 47 800 km². C'est l'une des régions les plus vastes de France mais avec une densité très faible, seulement 59 hab/km²: seule la Corse affiche une densité plus faible.
- Elle est composée de 8 départements et de 3 829 communes, dont 23 de plus de 10 000 habitants. Seules 2 villes dépassent les 100 000 habitants (Dijon et Besançon). Elles se positionnent loin devant les autres villes de la région (Belfort : 50 000, Chalon-sur-Saône : 45 000...)
- La région est constituée de nombreuses communes rurales notamment dans la Nièvre et à l'ouest de la Côte-d'Or. Faiblement artificialisée, la Bourgogne-Franche-Comté est dominée par l'agriculture qui occupe plus de la moitié de l'espace. La forêt couvre 36 % des surfaces. Elle s'impose dans les massifs résineux du Jura, des Vosges et dans le Morvan.
- Partageant 230 kilomètres de frontière avec la Suisse, la région se situe entre de grandes aires urbaines que sont Paris, Lyon, Genève, Mulhouse et Strasbourg. Les axes routiers, autoroutiers et ferroviaires y sont développés. Le département de la Nièvre apparaît cependant à l'écart avec des temps d'accès aux grands pôles urbains de la région (Dijon, Besançon, Chalon-sur-Saône) assez longs. D'autres territoires ruraux excentrés sont également concernés par une moindre accessibilité (nord de la Haute-Saône, sud du Jura...).
- Trois systèmes urbains locaux se dessinent à travers l'implantation des pôles urbains de la région et de leur aire d'influence.
 - Le premier structure la moitié Est de la région le long de l'axe Rhin-Rhône et comporte 13 des 16 grands pôles urbains régionaux qui incluent les 5 agglomérations les plus densément peuplées : Dijon, Besançon, Montbéliard, Belfort et Chalon-sur-Saône. Le maillage urbain est plus relâché en dehors de cette zone.

- Davantage orientée vers le Centre-Val de Loire et isolée du reste de la région par sa position excentrée et la barrière naturelle du Morvan, l'aire urbaine de Nevers constitue le second système urbain de la région.
- Enfin au nord-ouest de la région, le long de la vallée de l'Yonne, les agglomérations d'Auxerre et Sens, excentrées elles aussi, composent le 3^{ème} système urbain de la région dans le prolongement de l'aire d'influence de Paris.

Départements	Densité (hab/km ²) en 2013	Part de la population en commune peu dense en 2013	Part de la population en commune très peu dense en 2013
CÔTE-D'OR	61	34 %	14 %
DOUBS	102	36 %	9 %
JURA	52	53 %	17 %
NIÈVRE	31	38 %	28 %
HAUTE-SAÔNE	45	51 %	22 %
SAÔNE-ET-LOIRE	65	46 %	13 %
YONNE	46	50 %	20 %
TERRITOIRE DE BELFORT	238	31 %	2 %
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	59	41 %	14 %
FRANCE MÉTROPOLITAINE	117	31 %	7 %

Source : INSEE / RP 2013 et grille de densité 2015

■ DÉFINITION : COMMUNE PAR DENSITÉ

Cette définition se fonde sur les travaux d'Eurostat qui ont mis au point une typologie des communes en fonction de leur degré d'urbanisation. Dans ce nouveau découpage de l'espace, la mesure de la densité ne repose plus sur la seule densité communale habituelle, mais sur la distribution fine de la population à l'intérieur de carreaux de 1 km de côté et en observant à l'intérieur de ceux-ci les zones agglomérées. C'est l'importance de ces dernières au sein des communes qui permet de les caractériser.

L'échelle européenne d'Eurostat retient trois degrés de densité, mais l'INSEE a choisi de constituer une catégorie supplémentaire pour tenir compte des espaces faiblement peuplés, plus fréquents que dans d'autres pays européens.

L'INSEE distingue donc :

- les communes densément peuplées, lorsqu'au moins 50 % de la population vit dans des zones d'une densité supérieure à 1 500 habitants au km² ;
- les communes de densité intermédiaire, lorsqu'au moins 50 % de la population vit dans des zones d'une densité comprise entre 300 et 1 500 habitants au km² ;
- les communes peu denses, lorsqu'au moins 50 % de la population vit dans des zones d'une densité comprise entre 25 et 300 habitants au km² avec un minimum de 300 habitants après agrégation ;
- les communes très peu denses, lorsqu'au moins 50 % de la population vit dans des zones d'une densité inférieure à 25 habitants au km².

■ POUR ALLER PLUS LOIN

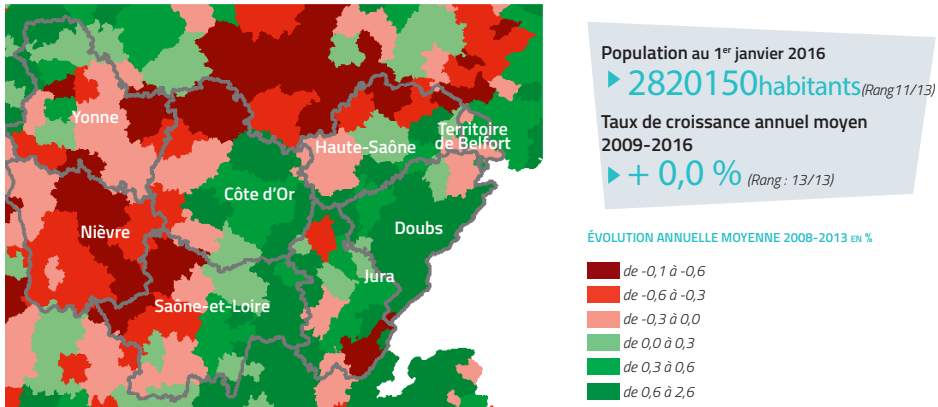
Les 26 grandes communes de Bourgogne-Franche-Comté rassemblent plus du quart de la population régionale
- INSEE Flash Bourgogne-Franche-Comté N° 21 - Paru le 02/01/2017

Populations légales en Bourgogne-Franche-Comté : 2 820 623 habitants au 1^{er} janvier 2014 - INSEE Flash Bourgogne-Franche-Comté N° 20 - Paru le 02/01/2017

DÉMOGRAPHIE

CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE AUTOUR DE L'AXE RHIN-RHÔNE ET LE LONG DE LA FRONTIÈRE SUISSE

■ ÉVOLUTION ANNUELLE MOYENNE DE LA POPULATION PAR BASSIN DE VIE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ENTRE 2008 ET 2013



Source : INSEE / RP 2008 et 2013. Conception : DRD/JSCS BFC / Mission d'appui au Pilotage - mai 2017. Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

- La Bourgogne-Franche-Comté comprend 2 820 150 habitants au 1^{er} janvier 2016, soit 4,4 % de la population métropolitaine. En nombre d'habitants, cette grande région se positionne au onzième rang des régions les plus peuplées.
- Entre 2009 et 2016, la population de la Bourgogne-Franche-Comté est restée stable alors que celle de la France métropolitaine a progressé de +0,5 % par an depuis 2009. Entre 2009 et 2006, la Bourgogne-Franche-Comté est la région qui progresse le moins en termes de population.
- Le taux de croissance de la région Bourgogne-Franche-Comté montre des disparités territoriales. La majorité des communes de 10 000 habitants et plus est localisée sur l'axe Rhin-Rhône. Ainsi, sur le plan démographique la nouvelle région est coupée en deux par l'axe Dijon- Mâcon :
 - **Axe Est :** un territoire globalement plus dense, plus jeune et plus dynamique démographiquement. Cet axe est bordé par les grandes aires urbaines de Mâcon, Chalon-sur-Saône, Beaune et Dijon qui prolongent le couloir rhodanien, et par celles de Montbéliard et Belfort situées à l'extrémité de l'axe rhénan. Il dessine ainsi un arc urbain qui s'étire jusqu'à la frontière suisse, jalonné des grandes aires urbaines de Dole, Besançon et Pontarlier. La proximité de la Suisse, très attractive par les emplois offerts, joue également un rôle structurant. C'est un territoire globalement jeune, notamment dans le Doubs et le Territoire de Belfort où 31 % de la population a moins de 25 ans.

- **Axe Ouest :**

un territoire constitué principalement de zones peu denses, vieillissantes et peu dynamiques du point de vue démographique. Ce territoire comprend seulement sept communes de plus de 10 000 habitants (Nevers, Autun, Sens, Cosne-Cours-sur-Loire, Auxerre, Le Creusot et Montceau-les-Mines) relativement éloignées les unes des autres. Les

personnes âgées de 75 ans et plus y sont les plus présentes, en particulier dans le département de la Nièvre où elles représentent plus de 18 % de la population du département.

- A noter que la Bourgogne-Franche-Comté se classe au second rang des régions où la part des 75 ans est la plus importante.

Départements	Estimation de la population au 1 ^{er} janvier 2016	Part des 0 à 24 ans (%) au 1 ^{er} janvier 2016	dont part des 75 ans ou plus (%) au 1 ^{er} janvier 2016	VARIATION ANNUELLE MOYENNE 2009-2016 (%)		
				totale (%)	due au solde naturel (%)	due au solde apparent des entrées et des sorties (%)
CÔTE-D'OR	534 587	30,0	9,6	0,3	0,2	0,1
DOUBS	537 753	31,1	9,0	0,3	0,5	-0,2
JURA	260 004	27,8	11,1	-0,1	0,0	-0,1
NIÈVRE	210 189	23,7	14,4	-0,7	-0,5	-0,2
HAUTE-SAÔNE	237 017	27,6	10,1	-0,1	0,1	-0,2
SAÔNE-ET-LOIRE	554 902	26,1	12,2	0,0	-0,1	0,1
YONNE	341 007	27,3	11,3	-0,1	-0,1	0,0
TERRITOIRE DE BELFORT	144 691	31,2	8,9	0,2	0,3	-0,1
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	2 820 150	28,3	10,7	0,0	0,1	-0,1
FRANCE MÉTROPOLITAINE	64 604 599	30,0	9,3	0,5	0,4	0,1

Source : INSEE / estimations de population (données provisoires)

■ DÉFINITION : **CROISSANCE ANNUELLE**

La croissance démographique (ou accroissement démographique) représente la variation de la **population** dans le temps. Elle se décompose en deux parties distinctes :

- **le solde naturel** : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période
- **le solde migratoire** : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

■ **POUR ALLER PLUS LOIN**

Portrait de la Bourgogne-Franche-Comté - INSEE Dossier Bourgogne-Franche-Comté - Paru le 28/04/2016

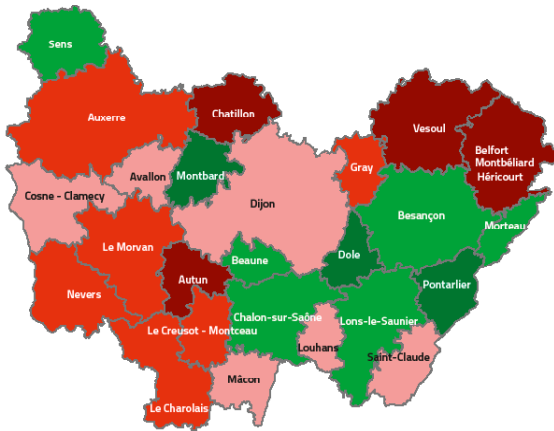
Une évolution peu dynamique de la population et un faible potentiel de créateurs pénalisent la création d'entreprise en Bourgogne-Franche-Comté - INSEE Analyses Bourgogne-Franche-Comté N° 9 - Paru le 20/09/2016

Bourgogne et Franche-Comté : un espace de 2,8 millions d'habitants - INSEE Flash Bourgogne N° 13 - Paru le 06/01/2015

EMPLOI / ÉCONOMIE

UNE RÉGION MARQUÉE PAR L'IMPORTANCE DE L'INDUSTRIE, RECHERCHÉE POUR SON SAVOIR-FAIRE TRADITIONNEL ET RECONNUE POUR SON INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE ET SON AGRICULTURE

■ ÉVOLUTION ANNUELLE MOYENNE DES EMPLOIS ENTRE 2009 ET 2014 PAR ZONE D'EMPLOI EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Nombres d'emplois en 2015 (milliers)

▶ **1 081,1** (Rang 11/13)

Evolution annuelle moyenne de l'emploi entre 2010 et 2015

▶ **-0,3 %** (Rang 12 / 13)

PIB en 2014 (en millions d'euros)

▶ **73 068** (Rang 11/13)

PIB par habitant (en euros) en 2014

▶ **25 914** (Rang 12/13)

NOUVELLE MOYENNE (EN %) ENTRE 2009 ET 2014

ε -1,2 à -1,0

De 0 à 0,5

ε -1,0 à -0,5

De 0,5 à 0,9

ε ε -0,5 à 0

Source : INSEE / estimations d'emploi 2009 et 2014. Conception : DRDJSCS BFC / Mission d'appui au Pilotage - mai 2017. Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

- Avec près de 17 % d'emplois dans le secteur de l'industrie, la Bourgogne-Franche-Comté est la région la plus industrielle de France métropolitaine. La présence de l'industrie est particulièrement marquée dans le Doubs (20 % des emplois), en Haute-Saône (20,7 %) et dans le Jura (21,4 %).
- C'est la région dans laquelle la part d'ouvriers est la plus importante, elle représente 15,3 % de la population active. Cette situation tient à la présence d'activités très spécifiques requérant une main-d'oeuvre nombreuse dans la moitié est et le sud de la région ; c'est le cas de la métallurgie, de la fabrication de matériels de transport et de produits en caoutchouc et plastique.
- Compte tenu de l'importance de l'emploi industriel, secteur fortement affecté par les crises économiques successives, la région est l'une des plus touchées par les baisses d'emploi : -0,3 % en moyenne par an entre 2010 et 2015. Seule la région Grand Est a connu une baisse plus rapide durant cette période (-0,4 % / an).
- C'est aussi une région agricole, tournée à la fois vers la viticulture et l'élevage. Avec 3,9 % des emplois relevant de ce secteur, la région se situe au 3^{ème} rang des régions derrière la Bretagne et la Nouvelle-Aquitaine.
- Comme dans les autres régions, le tertiaire, tourné vers les services à la population est le secteur le plus représenté et regroupe plus de 73 % des emplois de la région. L'emploi de ce secteur progresse mais moins rapidement que la plupart des régions : +0,2 % / an entre 2010 et 2015 (contre +0,7 % / an) au niveau national.
- Le PIB régional représente 3,5 % du PIB national et place ainsi la région au 11^{ème} rang des régions juste devant les régions Centre-Val de Loire et Corse. Avec un PIB de 25 914 € par habitant, la région se classe au 12^{ème} rang juste devant les Hauts-de-France.

Départements	Estimation d'emploi 2015 (p)	Évolution annuelle moyenne 2010-2015 en %	RÉPARTITION DE L'EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ				
			Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	Tertiaire non marchand
CÔTE-D'OR	234 795	0,0	3,8 %	11,8 %	6,0 %	44,0 %	34,4 %
DOUBS	214 006	-0,3	2,3 %	20,0 %	5,5 %	38,4 %	33,8 %
JURA	95 931	-0,1	4,0 %	21,4 %	6,5 %	36,0 %	32,0 %
NIÈVRE	75 345	-0,7	5,9 %	13,4 %	5,5 %	38,7 %	36,5 %
HAUTE-SAÔNE	76 323	-0,8	4,7 %	20,7 %	6,2 %	33,6 %	34,7 %
SAÔNE-ET-LOIRE	208 655	-0,3	4,8 %	17,3 %	6,4 %	40,1 %	31,4 %
YONNE	122 674	-0,5	5,3 %	16,3 %	5,9 %	40,6 %	31,8 %
TERRITOIRE DE BELFORT	53 349	-0,9	0,7 %	17,0 %	4,9 %	41,3 %	36,1 %
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	1 081 078	-0,3	3,9 %	16,9 %	5,9 %	39,8 %	33,5 %
FRANCE MÉTROPOLITAINE	26 741 016	0,3	2,4 %	12,2 %	6,1 %	48,2 %	31,1 %

Source : INSEE / estimations d'emploi 2010 et 2015
(p) : provisoire

■ DÉFINITION : **PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB)**

Le produit intérieur brut (PIB) est l'un des **agrégats** majeurs des **comptes nationaux**.

En tant qu'indicateur économique principal de mesure de la production économique réalisée à l'intérieur d'un **pays** donné, le PIB vise à quantifier - pour un pays et une année donnée - la valeur totale de la « production de richesse » effectuée par les **agents économiques** résidant à l'intérieur de ce territoire (**ménages, entreprises, administrations publiques**).

Le PIB reflète donc l'activité économique interne d'un pays et la variation du PIB d'une période à l'autre est censée mesurer son taux de **croissance économique**.

Le **PIB par habitant** mesure le niveau de vie et - de façon approximative - celui du **pouvoir d'achat** car n'est pas prise en compte de façon dynamique l'incidence de l'évolution du niveau général des prix.

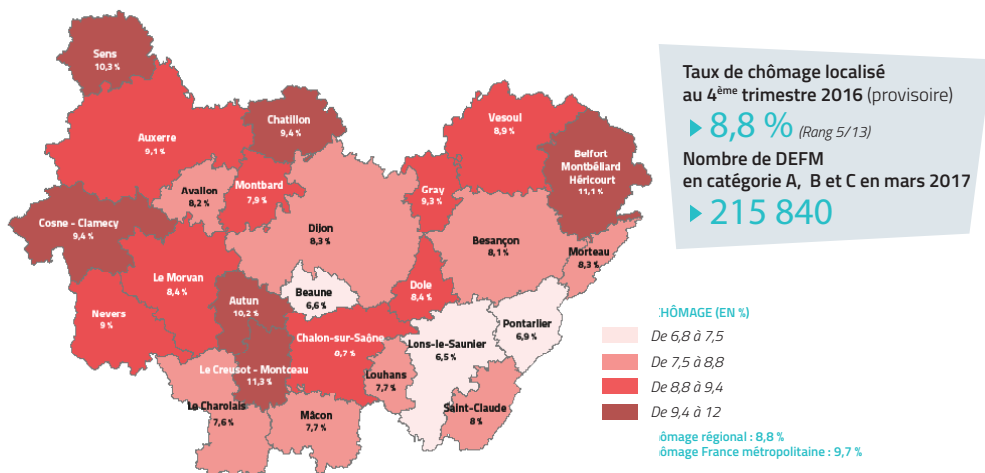
■ POUR ALLER PLUS LOIN

Portrait de la Bourgogne-Franche-Comté - *INSEE Dossier Bourgogne-Franche-Comté (Chapitre : Economie-Emploi)*.
Paru le : 28/04/2016

CHÔMAGE

UN TAUX DE CHÔMAGE INFÉRIEUR À LA MOYENNE NATIONALE

■ TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉ AU 4^{ÈME} TRIMESTRE 2016 (P) DANS LES ZONES D'EMPLOI DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Source : INSEE / taux de chômage localisés et taux de chômage au sens du BIT. Conception : DRDJSCS BFC / Mission d'appui au pilotage - mai 2017.
 Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique
 (p) les données du dernier trimestre sont provisoires

- Avec un taux de chômage de 8,8 % au 4^{ème} trimestre 2016, soit 0,9 points de moins qu'en France métropolitaine, la Bourgogne-Franche-Comté se situe au 5^{ème} rang des treize régions métropolitaines où le taux est le plus faible. La proximité de grands pôles d'emploi extérieurs à la région fournit en particulier des opportunités d'emploi contribuant à une moindre dégradation du marché du travail.
- Depuis 2010, le taux de chômage régional suit une évolution identique à la moyenne nationale. Après une augmentation continue de 2011 à 2013 pour atteindre 9,4 % et une fluctuation jusqu'à la mi-2015, il baisse régulièrement depuis, dans la région comme dans l'ensemble de la France métropolitaine.
- En mars 2017, la région compte plus de 215 800 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie A, B ou C. Sur un an, ce nombre a diminué légèrement de 0,4 % alors qu'il a augmenté au niveau national de 0,9 %. Les femmes qui représentent 51,5 % de ces demandeurs d'emploi (50,8 % en France) voient leur nombre progresser de 0,7 % sur un an tandis que celui des hommes a diminué de 1,6 %. Elles ont plus de difficultés à s'insérer sur le marché du travail quel que soit l'âge. Seul le département du Territoire de Belfort compte un nombre de chômeurs femmes inférieur à celui des hommes.
- Les jeunes de moins de 25 ans représentent 14,4 % de ces demandeurs d'emploi (13,4 % en France). Ils sont près de 31 100 inscrits à Pôle Emploi en mars 2017. Leur nombre a diminué de 7,9 % sur un an (-5,2 % en France) tandis que celui des 50 ans et plus a progressé de 5,1 % (+6,4 % en France).
- Les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an représentent 43,7 % des demandeurs d'emplois inscrits en fin de mois à Pôle Emploi en catégorie A, B, C dans la région. Sur un an, leur nombre diminue de 4 % alors qu'il diminue de 2,7 % au niveau national.

DEFM A, B ET C EN MARS 2017										
Départements	Taux de chômage localisé au 4 ^{ème} trimestre 2016 (p) (en %)	Effectif total	Part (en%)	Evolution annuelle (en %)	Nombre de femmes	Evolution annuelle (en %)	Nombre de moins de 25 ans	Evolution annuelle (en %)	Nombre d'inscrits depuis un an et plus	Evolution annuelle (en %)
CÔTE-D'OR	8,1	40 830	18,9	-2,4	21 130	-2,4	5 770	-11,0	18 480	-4,0
DOUBS	9,0	42 210	19,6	1,1	21 110	2,5	5 690	-8,7	17 270	-4,0
JURA	7,3	17 910	8,3	0,4	9 330	1,2	2 620	-7,4	7 280	0,7
NIÈVRE	9,0	14 270	6,6	-2,2	7 300	0,6	2 140	-8,9	6 370	-8,3
HAUTE-SAÔNE	9,3	18 340	8,5	2,7	9 510	3,3	2 780	-2,5	7 990	-5,4
SAÔNE-ET-LOIRE	8,8	43 540	20,2	-1,4	22 920	-0,1	6 440	-8,4	20 040	-3,3
YONNE	9,4	26 420	12,2	0,0	13 670	1,4	3 910	-6,2	11 740	-3,5
TERRITOIRE DE BELFORT	10,6	12 320	5,7	0,0	6 220	2,8	1 730	-4,9	5 130	-7,2
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	8,8	215 840	100,0	-0,4	111 190	0,7	31 080	-7,9	94 300	-4,0
FRANCE MÉTROPOLITAINE	9,7	5 503 800		0,9	2 798 300	2,0	736 200	-5,2	2 410 500	-2,7

Source : INSEE / Taux de chômage localisés. Pôle emploi-Dares, STMT, traitement Dares, données CVS-CJO
(p) Les données du dernier trimestre sont provisoires

■ DÉFINITIONS

Taux de chômage localisé : rapport entre le nombre de chômeurs et la population active au niveau local (somme des actifs occupés et des chômeurs au lieu de résidence).

Le nombre de chômeurs correspond à celui issu des résultats de l'enquête Emploi. Il est ventilé par département selon le nombre de DEFM de catégorie A (données brutes en moyenne trimestrielle) puis désaisonnalisé.

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi sont regroupés en trois catégories :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois)
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).

■ POUR ALLER PLUS LOIN

Indicateurs régionaux : Emploi, marché du travail et politiques d'emploi, *Le mensuel du SESE, mars 2017*, DIRECCTE Bourgogne-Franche-Comté

Diagnostic territorial en appui au plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, *INSEE Dossier Bourgogne-Franche-Comté n°5 - Paru en mars 2017*

Tableau de bord du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale - *Paru en mars 2017*

Etat des lieux socio-économique : la région Bourgogne-Franche-Comté et ses zones d'emploi - *Paru en septembre 2016, C2R EFIGIP*

Portrait de la Bourgogne-Franche-Comté, *Insee Dossier Bourgogne-Franche-Comté n°2 - Paru en avril 2016*

PAUVRETÉ ET CONDITION DE VIE

UNE RÉGION PLUTÔT PRÉSERVÉE DE LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE MAIS QUI CONNAÎT DE FORTES DISPARITÉS DÉPARTEMENTALES

■ TAUX DE PAUVRETÉ À 60% DANS LES BASSINS DE VIE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ EN 2013

Niveau de vie médian en 2013 (en E par UC*)

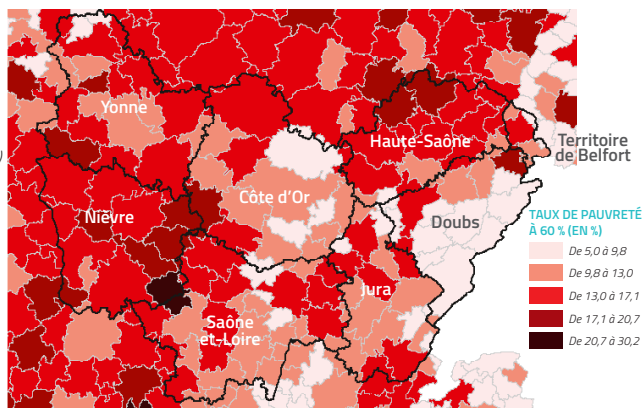
▶ **19 882 euros** (Rang 7/13)

Taux de pauvreté à 60 % en 2013

▶ **13 %** (Rang : 9/13)

Estimation du nombre de pers. pauvres en 2013

▶ **354 700**



Source : INSEE / RP 2013. Conception : DRDJSCS BFC / Mission d'appui au Pilotage - mai 2017 - Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

* UC : unité de consommation, définition page suivante

- En Bourgogne-Franche-Comté, la moitié de la population dispose d'un revenu disponible annuel supérieur à 19 400 euros par unité de consommation en 2013. Il est inférieur de 300 euros à la moyenne métropolitaine et classe la région au 7^{ème} rang des régions françaises. C'est dans les couronnes des grandes aires urbaines que le niveau de vie médian et la part des cadres sont les plus élevés.
- Les revenus élevés se concentrent également dans la zone viticole le long de l'axe Dijon - Mâcon, ainsi que dans la zone frontalière avec la Suisse. À l'inverse, le niveau de vie médian est plus faible dans les territoires ruraux dont la population est vieillissante (Morvan, Bresse louchannaise et nord de la Haute-Saône) et ceux caractérisés par une proportion importante d'ouvriers aux revenus particulièrement bas (Florentinois et Auxois).
- 13 % de la population vit sous le seuil de pauvreté soit 354 700 personnes pauvres en 2013, leur niveau de vie annuel étant inférieur à 12 111 euros. Ce taux est inférieur de 1,5 point à la moyenne nationale. Il place la région au 5^{ème} rang des régions métropolitaines les moins exposées à la pauvreté monétaire. L'intensité de la pauvreté y est également plus faible, autrement dit le niveau de vie des habitants en situation de pauvreté est parmi les moins bas de France métropolitaine. Le niveau de vie médian annuel des personnes pauvres s'établit à 9 773 euros, soit 19 % en dessous du seuil de pauvreté.
- Comme dans les autres régions, les familles monoparentales sont davantage confrontées à la pauvreté : 29 % d'entre elles sont dans ce cas en Bourgogne-Franche-Comté en 2013. C'est deux fois plus que parmi les personnes seules et six fois plus que parmi les couples sans enfant.
- Dans la région, la Nièvre et le Territoire de Belfort sont les plus confrontés à la pauvreté monétaire. Plus de 15 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. Les ménages pauvres présentent cependant des caractéristiques différentes. Dans la Nièvre, où la population est plus âgée, les revenus des personnes les plus modestes sont composés principalement de pensions, retraites et de minima sociaux. Dans le Territoire de Belfort, département jeune, ils proviennent plus souvent de prestations sociales et d'indemnités de chômage.

- Dans l'Yonne et la Haute-Saône, les personnes les plus fragiles semblent cumuler les difficultés. La pauvreté monétaire est élevée : elle concerne 14 % de la population, davantage qu'en moyenne dans la région. Le marché du travail est dégradé, plus fortement dans l'Yonne, et le chômage de longue durée plus fréquent.
- Dans les autres départements de la région, la pauvreté monétaire est moins fréquente et les taux de

chômage sont plus bas. Dans ce contexte économique plus favorable, le logement demande cependant un effort financier important pour les ménages allocataires de Côte-d'Or en raison du prix élevé des loyers, notamment dans le Grand Dijon. C'est aussi le cas des résidents des communes du Doubs proches de la frontière suisse où la demande de logements est forte du fait de la croissance démographique.

Départements	Poids du département dans la population régionale	Médiane du niveau de vie en euros	Taux de pauvreté à 60%	Estimation du nb de pers. sous le seuil de pauvreté à 60%		Taux de recours à la CMU-C (en 2013)			Taux d'effort médian pour les allocataires d'une aide au logement (2014)	Taux de scolarisation des enfants de 2 ans Rentrée 2016-2017
				Effectif	%	Nombre de bénéficiaires*	Nombre de pers. éligibles	Taux de recours (en %)		
CÔTE-D'OR	18,3 %	20 855,3	11,1	55 492	15,6 %	26 280	36 450	72,1	18,7	14,3
DOUBS	19,0 %	20 643,9	12,5	65 058	18,3 %	29 902	44 898	66,6	17,1	10,4
JURA	9,4 %	19 920,5	12,3	31 459	8,9 %	10 823	17 588	61,5	16,4	15,3
NIÈVRE	7,5 %	18 971,0	15,5	31 678	8,9 %	13 648	19 937	68,5	15,6	17,7
HAUTE-SAÔNE	8,6 %	18 993,9	14,3	33 654	9,5 %	12 387	19 102	64,8	16,8	11,7
SAÔNE-ET-LOIRE	19,9 %	19 363,5	12,9	70 281	19,8 %	27 413	42 561	64,4	16	16,5
YONNE	12,3 %	19 526,0	13,9	46 590	13,1 %	20 611	32 323	63,8	16,9	11,2
TERRITOIRE DE BELFORT	5,0 %	20 072,0	15,1	20 488	5,8 %	11 548	14 993	77	15,7	13,2
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	4,4 %	19 882,0	13,0	354 699	3,9 %	152 612	227 851	67	-	14,0
FRANCE MÉTROPOLITAINE	-	20 184,5	14,5	9 013 484	-	4 057 196	6 432 277	63,1	-	11,8**

Sources : INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2013, RP 2013 ; Filosofi, Fonds CMU ; CNAF (Les allocataires auprès de la CCMSA ne sont pas pris en compte.) Source : CNAF (Les allocataires auprès de la CCMSA ne sont pas pris en compte.) ; Rectorats de Dijon et Besançon, MÈNESR-DEPP, constats de rentrée 2013 à 2016 et démographie 2013 à 2016

* Rapports d'activités 2013 du fonds CMU, moyenne des effectifs de bénéficiaires sur les 12 mois de l'année considérée

** Les données issues des autres régimes ne sont pas intégrées, car elles ne sont pas ventilées par région ni par département lors de leur transmission.

** Total France entière y compris Mayotte

■ DÉFINITIONS

Une personne (ou ménage) est considérée comme pauvre lorsque que son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Le **niveau de vie médian** est le niveau au-dessus duquel vit la moitié de la population, l'autre moitié vivant en dessous.

Unité de consommation : Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions

différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Le **seuil de pauvreté est fixé à 60 %** du niveau de vie médian, selon les conventions européennes. En France métropolitaine, il est estimé à partir de Filosofi à 12 111 euros annuels pour 2013.

■ POUR ALLER PLUS LOIN

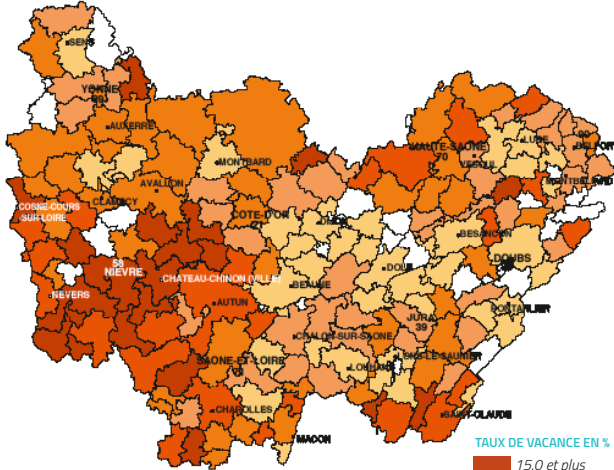
Diagnostic territorial en appui au plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. *Insee Dossier Bourgogne-Franche-Comté n°5 - Paru en mars 2017*

Les territoires ruraux isolés et les bassins de vie de certains pôles urbains davantage exposés à la pauvreté, *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté - Paru en février 2016*

LOGEMENT

UNE PART IMPORTANTE DE LOGEMENTS VACANTS

■ TAUX DE VACANCE DANS LE PARC LOCATIF SOCIAL PAR EPCI EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ AU 1^{ER} JANVIER 2016



100 km

• Préfectures et sous-préfectures

France métropolitaine : 3,2%

Bourgogne-Franche-Comté : 9,3%

TAUX DE VACANCE EN %

15,0 et plus	(23)	De 3,2 à moins de 5,5	(40)
De 8,0 à moins de 15,0	(24)	Moins de 3,2	(39)
De 5,5 à moins de 8,0	(39)	0 ou absence de parc	(19)

Nombre de logements en 2013

▶ **1 525 100** (Rang : 11/13)

Part des logements vacants en 2013

▶ **9,3 %** (Rang : 1/13)

Part des ménages vulnérables

énergétiquement pour le logement

▶ **24,0 %** (Rang : 2/13)

Nombre de décisions d'expulsions

locatives pour 1 000 ménages en 2015

▶ **10,8** (France métropolitaine : 11,6)

Source : © IGN-BDCARTO 2015, SOEs - RPLS, DREAL BFC / SLCS / DSEH. Conception : © DREAL BFC / SDDA / DC / 24-11-2016

- La région Bourgogne-Franche-Comté compte 1 525 100 logements. Le taux de propriétaires occupants atteint 62,9 % contre 57,8 % au niveau national. La faible armature urbaine explique ce résultat, les logements locatifs se concentrant dans les villes. Au caractère rural de la région, se rajoute des prix modérés de l'immobilier si on excepte la communauté urbaine du Grand Dijon et la zone frontalière avec la Suisse. Près des deux tiers des habitants de la région résident en maison soit 8 points de plus qu'au niveau national.
- La Bourgogne-Franche-Comté est la région qui affiche le taux de logements vacants le plus élevé : 9,3 % contre 7,7 % au niveau national. On peut noter que la Nièvre, dans un contexte de déprise démographique présente un taux de vacance important et se classe au 3^{ème} rang des départements sur ce critère juste derrière la Creuse et l'Allier.
- Le parc de logement datant d'avant 1975 (date des premières réglementations thermiques) représente 65 % du parc, soit 8 points de plus qu'en moyenne au niveau national. La rénovation énergétique des bâtiments est un enjeu majeur aussi bien pour le parc privé que pour le parc social dans un contexte où la région se situe au deuxième rang des 13 régions derrière la région Grand-Est pour la vulnérabilité énergétique des ménages (France métropolitaine : 14,6 %).
- Les logements anciens sont également mal adaptés aux personnes souffrant d'un handicap, qu'il soit ou non lié à l'âge. La réalisation de travaux pour favoriser l'autonomie dans le logement représente aussi un des principaux enjeux de la région dans un contexte de vieillissement plus marqué de la population qu'au niveau national.
- Dans le parc locatif social, la vacance est la plus forte des régions métropolitaines (5,5 %). La Nièvre se classe même au 1^{er} rang des départements de Métropole avec 14,5 % de logements vacants avec un parc ancien et peu attractif. Il n'existe pas de tension dans le parc à l'exception de certaines zones localisées (zone frontalière, communauté urbaine du Grand Dijon) et la durée d'attente pour obtenir un logement est nettement plus faible qu'au niveau national (4 mois contre 12).

Départements	Ensemble des logements (en 2013)			Parc locatif social (au 01/01/2016)			Demande de logement social		
	Total logements	Taux de propriétaire	Taux de vacance	Total logements	Logements offerts à la location	Taux de vacance	Demande primo-accédants (31/12/2016)	Attributions primo-accédants (2016)	Délai moyen d'attribution en mois (2016)
CÔTE-D'OR	277 584	60,8	8,1	34 866	33 118	2,8	6 904	2 926	7
DOUBS	269 989	59,0	7,9	37 368	35 183	4,0	4 623	3 226	4
JURA	124 150	68,4	9,5	14 125	13 225	5,5	1 871	1 240	3
NIÈVRE	145 519	65,0	9,5	13 698	13 314	14,5	1 281	1 240	3
HAUTE-SAÔNE	141 049	66,9	12,3	11 048	10 887	4,2	1 458	1 208	2
SAÔNE-ET-LOIRE	304 031	63,2	9,8	43 067	40 177	6,8	5 092	3 464	3
YONNE	70 326	53,6	7,4	20 599	19 701	5,3	3 077	1 890	6
TERRITOIRE DE BELFORT	192 468	67,6	10,3	14 488	13 679	4,5	1 604	1 322	3
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	1 525 114	62,9	9,3	189 259	179 284	5,5	25 910	16 516	4
FRANCE MÉTROPOLITAINE	33 574 371	57,8	7,7	4 690 122	4 473 180	3,2	1 309 632	345 514	12

Sources : INSEE / RP 2013 et DREAL BFC / RPSL 2016

■ DÉFINITION : VULNÉRABILITÉ ÉNERGÉTIQUE

Un ménage est considéré comme vulnérable si son taux d'effort (dépenses énergétiques / revenu disponible) dépasse un certain seuil, par exemple le double du taux d'effort médian national. En France, cela correspond à plus de 8 % du revenu disponible pour l'énergie du logement ou plus de 4,5 % pour le carburant.

■ POUR ALLER PLUS LOIN

Un ménage sur trois exposé à la vulnérabilité énergétique en Bourgogne-Franche-Comté ; *INSEE Flash Franche-Comté N° 23* Paru le 15/12/2015

Le parc privé en Bourgogne-Franche-Comté « à la croisée d'enjeux économiques sociaux et environnementaux » *Les études de la Dreal Bourgogne-Franche-Comté - Paru le 23/03/2017*

HÉBERGEMENT

UN RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT DES PUBLICS LES PLUS FRAGILES

■ CAPACITÉS DES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT ADAPTÉ EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ AU 31/12/16

Nb de places en hébergement de droit commun au 31/12/2016

▶ **4 070**

Nb de places en hébergement pérenne pour les demandeurs d'asile

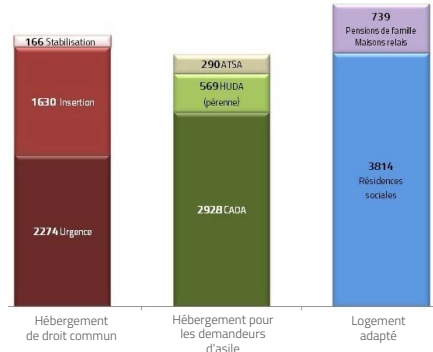
▶ **3 787**

Nb de places en logement adapté (résidences sociales et pensions de famille) au 31/12/2016

▶ **4 553**

Sorties vers le logement ordinaire en 2016

▶ **1 324 personnes**



Sources : DRDJSCS BFC / enquête AHL au 31/12/2016, OFII / Dn@ au 21/03/2017

- En 2016, la région Bourgogne-Franche-Comté compte 8 186 places dans les dispositifs d'hébergement et 4 553 places en logement adapté.
- En 2016, 10 046 demandes d'hébergement d'urgence (appels auprès du 115) ont été formulées en Bourgogne-Franche-Comté en nombre de personnes différentes, soit 27 personnes en moyenne par jour. Le nombre de demandes traduit un besoin de mise à l'abri des personnes en difficultés. Dépendant de facteurs conjoncturels (crise économique ou migratoire) et saisonniers (période hivernale), il fluctue très rapidement.
- Depuis l'été 2015, la France se mobilise pour accueillir les migrants fuyant des zones de conflits comme la Syrie, l'Erythrée ou encore le Soudan. Afin de permettre aux personnes concernées d'être prises en charge dignement, le gouvernement a entrepris l'évacuation des personnes présentes dans les campements de la lande de Calais et de l'île de France vers des centres d'accueil et d'orientation (CAO) répartis sur l'ensemble du territoire. La région Bourgogne-Franche-Comté a pris ainsi toute sa place dans le déploiement d'un ensemble de réponses à la situation migratoire. Les associations et services de l'État se sont fortement mobilisés pour créer des places nouvelles : 942 places supplémentaires de centres d'accueil pour les demandeurs d'asile ont été ouvertes entre 2015 et 2016 et le dispositif d'Accueil Temporaire Service de l'Asile a été augmenté de 71 places. Avec les places d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile, ce sont plus de 4 200 places qui sont proposées aux demandeurs d'asile. En parallèle, 22 centres d'accueil et d'orientation (CAO) et 4 centres pour mineurs isolés ont été créés. Entre fin octobre 2015 et le 31 décembre 2016, 1 333 migrants dont 108 mineurs ont été accueillis dans ces centres. Plus de 140 réfugiés ont aussi trouvé à se loger directement dans le parc social. Pour ces personnes et en particulier les jeunes, des actions favorisant leur intégration sont déployées, notamment dans le cadre du contrat d'intégration républicaine, afin de leur assurer la meilleure insertion possible au sein de notre pays.

- Pour pallier le manque de places dans les structures d'hébergement, des nuitées hôtelières sont également mobilisées. Le nombre de nuits d'hôtel en 2016 se stabilise tous programmes confondus (hébergement de droit commun et hébergement des demandeurs d'asile), avec 206 317 nuitées (565 nuitées par jour en moyenne) contre 215 698 de 2015. Cette stabilisation, après une forte progression les années précédentes, est liée à la mise en place de dispositifs alternatifs de type hébergement dans le logement pour assurer un hébergement mieux adapté et réduire les coûts.
- 1 324 personnes sont sorties des dispositifs d'hébergement de droit commun vers le logement ordinaire et 432 vers le logement accompagné.
- Dans la région, 668 ménages, qui résidaient dans des dispositifs d'hébergement (CHRS/CADA/HU), ont bénéficié de l'attribution d'un logement social en 2016. Fin 2016, 968 demandes sont en cours d'examen. L'accès au logement social pour les ménages hébergés est relativement aisé dans la région du fait de la vacance de ce parc (5,5 % en région contre 3,2 % en France), excepté en Côte-d'Or, où le délai d'attribution est 2 fois plus élevé qu'au niveau régional et dans une moindre mesure en Saône-et-Loire (cf. fiche logement).
- Fin 2014 en Bourgogne-Franche-Comté, le BOP 177 représentait 38 933 889 € de dépenses d'intervention et a augmenté à hauteur de 42 210 771,35 € à la fin de l'année 2015. Avec une exécution fin 2016 à hauteur de 44 963 510 €, le budget Opérationnelle de Programme 177 « hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » a augmenté de 15,5 % sur 3 exercices budgétaires. Fin 2014 en Bourgogne-Franche-Comté, le BOP 303 représentait 21 724 919 € de dépenses d'intervention et a augmenté à hauteur de 24 285 047 € à la fin de l'année 2015. Fin 2016, année de prise en gestion du BOP 303 par la DRDJSCS, l'exécution est de 25 554 779 €. Ainsi, le budget Opérationnelle de Programme 303 « Immigration et Asile » a augmenté de 17,6 % sur 3 exercices budgétaires. Les évolutions de ces programmes reflètent les efforts effectués pour l'hébergement des personnes en situation de vulnérabilité sur le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté.

Départements	Hébergement et logement adapté											Accès au logement social en 2016				
	Capacités (nombre de places)											NB de demandes d'hébergement d'urgence exprimées en nb de personnes différentes	Nombre de nuitées hôtelières mobilisées en 2016 (31/12/2016)	Demande ménage en hébergement (CHRS/ CADA/HU) (31/12/2016)	Attribution ménage en hébergement (2016)	Délai moyen d'attribution en mos (2016)
	Hébergement de droit commun et réfugiés			Hébergement pour les demandeurs d'asile			Total	Logement adapté		Total						
	Urgence	Insertion	Stabilisation	CPH	ATSA	CADA		HUDA	Résidences sociales		Pensions de famille Maisons relais					
CÔTE-D'OR	564	493	70	45	121	606	256	2 155	1 196	208	1 404	2 242	64 043	272	110	10
DOUBS	277	300	0	36	38	483	135	1 269	796	134	930	3 204	45 417	246	221	5
JURA	222	93	49			340	55	759	17	69	86	952	72 633	81	61	4
NIÈVRE	102	89	7	18		313	45	574	362	57	419	92		39	67	3
HAUTE-SAÛNE	106	72	0	39	15	236	15	483	20	29	49	532	9 820	32	29	1
SAÛNE-ET-LOIRE	697	354	30		96	330	178	1 685	753	106	859	2 184	11 847	145	71	6
YONNE	252	150	0			372	40	814	356	98	454	191	392	105	69	6
TERRITOIRE DE BELFORT	54	79	10		20	244	40	447	314	38	352	649	2 165	48	40	3
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	2 274	1 630	166	138	290	2 924	764	8 186	3 814	739	4 553	10 046	206 317	968	668	5
FRANCE ENTIÈRE														38 363	12 253	15

Sources : DRDJSCS BFC, Tableau de Bord AHI au 31/12/2016 ; Dn@. Ofii ; Enquête trimestrielle sur la mobilisation de nuitées hôtelières effectuée par la DRDJSCS auprès des DDCSPP au 31/12/2016 ; SNE 2016, DREAL Bourgogne-Franche-Comté

DÉFINITIONS

- **LES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT DU DISPOSITIF « ACCUEIL, HÉBERGEMENT, INSERTION »** : elles sont destinées aux personnes en grande difficulté sociale nécessitant une aide globale pour leur permettre d'accéder au logement et de retrouver leur autonomie. Le dispositif s'inscrit dans un service public d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées.
 - **L'hébergement d'urgence** : Cette forme d'hébergement se caractérise par un accueil à bas seuil d'exigence, non subordonné à l'engagement de la personne accueillie à s'inscrire dans une démarche d'insertion.
 - **L'hébergement d'insertion** : il se caractérise par la sélection du public accueilli, par l'élaboration d'un projet d'insertion et par un accueil de plus longue durée.
 - **L'hébergement de stabilisation** : son objectif est de permettre aux personnes éloignées de l'insertion, de se stabiliser et de favoriser leur orientation ultérieure vers des structures adaptées à leur situation.
- **LE DISPOSITIF GÉNÉRALISTE**
 - **Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)** accueillent des personnes ou des familles qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, mais aussi des difficultés de logement, de santé ou d'insertion. Le but est de les aider à accéder à leur autonomie personnelle ou sociale ou de la recouvrer. Les CHRS sont financés principalement au titre de l'aide sociale de l'État.

- **D' « autres centres d'accueil »** regroupent des centres d'hébergement d'urgence, les communautés Emmaüs, des centres d'accueil pour toxicomanes et d'autres établissements d'accueil dès lors qu'ils ne sont pas conventionnés au titre de l'aide sociale de l'État.
- **Des nuitées d'hôtel** sont mobilisées par des associations, sur financement de l'État, à défaut de places disponibles dans les centres d'hébergement d'urgence. Elles sont extérieures aux établissements d'accueil.

■ **LE DISPOSITIF NATIONAL D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE ET DES RÉFUGIÉS**

Les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) accueillent des demandeurs d'asile pendant toute la durée de la procédure d'instruction, pour missions l'hébergement, l'accompagnement administratif, social et médical, la scolarisation des enfants, etc. Les CADA sont financés au titre de l'aide sociale de l'État.

L'accueil d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA) est un dispositif à gestion déconcentrée variable en fonction des besoins et des disponibilités budgétaires destiné à accueillir, à titre provisoire, des demandeurs d'asile préalablement à leur admission éventuelle en CADA.

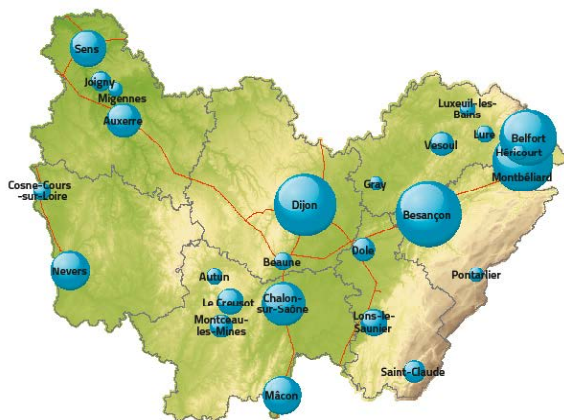
L'accueil temporaire – service de l'asile (AT-SA) est un dispositif d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile à gestion nationale.

Les centres provisoires d'hébergement (CPH) accueillent les réfugiés et préparent leur insertion.

POLITIQUE DE LA VILLE

LE DOUBS ET LE TERRITOIRE DE BELFORT CUMULENT 40 % DE LA POPULATION DE LA RÉGION RÉSIDANT EN QPV

■ NOMBRE D'HABITANTS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE PAR UNITÉ URBAINE EN 2013



Nombre de Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)

► 58

Population vivant en QPV en 2013

► 149 803 (rang 11/13)

Part de la population régionale vivant en QPV en 2013

► 5,3 % (rang 8/13)

— Réseau autoroutier
POPULATION EN QPV (EN 2013)

● 10 000

● 5 000

Source : INSEE / RP 2013. Conception : DRDJSCS BFC / Mission d'appui au pilotage - mai 2017. Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

- On dénombre près 150 000 personnes habitant l'un des 58 quartiers prioritaires de la ville de la région Bourgogne-Franche-Comté soit environ 5 % de la population régionale. Ces quartiers ont été définis au sein d'unités urbaines de plus de 10 000 habitants soit 25 en région. Treize d'entre elles, comme Migennes, Autun, Héricourt ou Vesoul ne comptent qu'un seul quartier de la politique de la ville (QPV). Les plus peuplées en comptent davantage : cinq dans celles de Dijon, de Besançon et de Belfort, sept dans celle de Montbéliard.
- Pour les habitants de ces quartiers, les difficultés sont nombreuses : dans la région, le taux de pauvreté des habitants des QPV s'élève en moyenne à 44 %, alors qu'il n'est que de 16 % dans l'ensemble des unités urbaines dont ils relèvent. Ils sont aussi moins diplômés que la population de leur unité urbaine d'appartenance et de fait, s'insèrent plus difficilement sur le marché du travail : un actif sur quatre occupe un emploi précaire, six femmes sur dix sont sans emploi.
- Seuls 2 départements de la région possèdent une part d'habitants en QPV supérieure à la moyenne régionale : le Territoire de Belfort (12 % d'habitants en QPV) et le Doubs (8 % d'habitants en QPV). En effet, les 2 seuls quartiers prioritaires de plus de 10 000 habitants se situent dans ces départements : le quartier de « Planoise » à Besançon (15 000 habitants) et « Les résidences – Le Mont » à Belfort (10 000 habitants).

Départements	Nombre de quartiers prioritaires	Population 2013			Service Civique	Pauvreté		Licences sportives	
		Population légale en quartier prioritaire de la ville	Population légale des communes	Part de la population résidant dans un quartier prioritaire en %	Part des volontaires habitant un Quartier Prioritaire de la Ville en 2016	Taux de pauvreté dans les QP pour un seuil à 60 % en 2013	Médiane du revenu disponible par UC pour les populations résidant dans un QP en 2013	Licences en QPV 2013	Taux de licences en QPV % (1)
CÔTE-D'OR	6	22 119	529 761	4,2%	7%	38,8	13 419	2 101	9,5%
DOUBS	13	43 313	533 320	8,1%	13%	44,7	12 673	4 070	9,4%
JURA	4	8 573	260 502	3,3%	6%	47,4	12 406	931	10,9%
NIÈVRE	5	9 633	215 221	4,5%	9%	49,2	12 263	935	9,7%
HAUTE-SAÔNE	5	7 620	238 956	3,2%	10%	47,1	12 396	764	10,0%
SAÔNE-ET-LOIRE	13	25 218	556 222	4,5%	6%	44,0	12 741	2 245	8,9%
YONNE	7	16 187	341 483	4,7%	12%	46,5	12 463	1 510	9,3%
TERRITOIRE DE BELFORT	5	17 140	144 318	11,9%	18%	45,0	12 743	1 395	8,1%
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	58	149 803	2 819 783	5,3%	10%	44,5	12 718	13 951	9,3%
FRANCE MÉTROPOLITAINE	1 295	4 856 046	63 697 865	7,6%	13%	42,6	13 054	476 521	9,8%

nc : non communiqué

(1) Nombre de licences QPV / Population vivant en QPV (en %)

Sources : INSEE/RP 2013, Ministère de la ville de la jeunesse et des Sports 2013, INSEE/Filosofi 2013

■ DÉFINITION : QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE (QPV)

Les contours des quartiers de la politique de la ville ont été définis par le **Commissariat général à l'égalité des territoires**. Dans le cadre de la refonte de la politique de la ville, une nouvelle géographie prioritaire a été mise en place. Les nouveaux quartiers sont officiels depuis le 1^{er} janvier 2015. La nouvelle géographie d'intervention de la politique de la ville concerne désormais 1 300 quartiers, contre 2 600 auparavant. Elle rationalise et recentre la politique de la ville au bénéfice des

territoires les plus en difficulté. Les quartiers de la politique de la ville (QPV) ont été définis au sein d'unités urbaines de 10 000 habitants ou plus sur la base de deux critères : un QPV doit avoir un nombre minimal d'habitants et un revenu médian très inférieur à celui de son unité urbaine d'appartenance. Les nouveaux contrats de ville mettent l'accent sur le développement économique de ces territoires.

■ POUR ALLER PLUS LOIN

58 quartiers de la politique de la ville en Bourgogne-Franche-Comté : un cumul de fragilités, *INSEE Analyses Bourgogne-Franche-Comté n°5 - Paru en mai 2016*

DÉMOGRAPHIE DE LA JEUNESSE

UNE DIMINUTION CONSTANTE DU NOMBRE DE JEUNES

■ ÉVOLUTION ANNUELLE MOYENNE (EN %) DU NOMBRE DES 15/29 ANS ENTRE 2008 ET 2013 PAR BASSIN DE VIE

Nombre de 15/29 ans en 2013

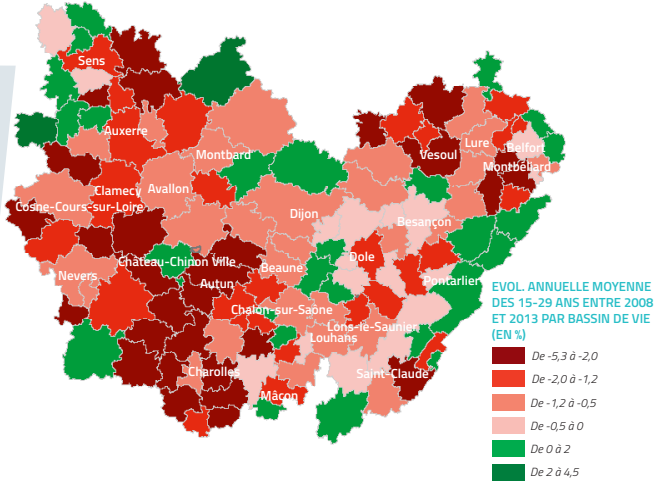
► **470 425** (Rang 11/13)

Part des 15/29 ans dans la population régionale en 2013

► **16,7 %** (Rang 10/13)

Evolution des 15/29 ans entre 2008 et 2013

► **- 0,9 % par an** (Rang : 12/13)



Source : INSEE / RP 2013. Conception : DRDJSCS BFC / Mission d'Appui au Pilotage - avril 2017. Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

- 470 425 jeunes de 15 à 29 ans vivent dans la région en 2013. Ils représentent moins de 17 % de la population régionale (contre 18 % en France métropolitaine).
- La région a perdu en moyenne 0,9 % de sa population jeune par an entre 2008 et 2013 (-0,4 % en France métropolitaine). Après celle du Grand-Est, la Bourgogne-Franche-Comté est la région qui perd le plus de jeunes. Cette baisse s'explique en partie par le départ de nombreux jeunes vers d'autres régions pour se former ou trouver un emploi. Parallèlement, le nombre de personnes de 60 ans et plus augmente, ce qui explique une croissance globalement positive dans la région.
- La part des 15/29 ans dans la population régionale est assez inégale sur le territoire (13,9 % dans la Nièvre ; 19,5 % en Côte-d'Or). Seuls 3 départements (la Côte-d'Or, le Doubs et le Territoire de Belfort) ont une part de jeunes supérieure à celle du niveau national (18 %). Au niveau des zones d'emploi, les jeunes sont proportionnellement plus présents dans celles de Dijon et Besançon en raison de la présence d'une offre d'enseignement supérieur ainsi que dans les zones frontalières de la Suisse en partie due au travail frontalier.
- En région, on compte en moyenne 86 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de 60 ans et plus. Ce rapport (appelé indice de jeunesse) permet d'observer l'équilibre entre les plus « jeunes » et les « plus âgés ». Cet indice de jeunesse est plus bas qu'au niveau national où il est de 103 « jeunes » pour 100 personnes de plus de 60 ans. Se distinguent par la jeunesse de leur population, les départements du Territoire de Belfort et du Doubs qui présentent un indice de jeunesse plus important qu'au niveau régional et surtout national, respectivement 108 et 107. A l'inverse, la Nièvre affiche l'indice de jeunesse le plus faible (59) de la région. Au niveau national, il est le 4^{ème} département français dont l'indice de jeunesse est le plus bas.
- Si les jeunes sont moins représentés dans les communes peu ou très peu densément peuplées (46,5 %) (cf. définition fiche 1 : géographie) que l'ensemble de la population (55,6 %), ils le sont cependant plus en région qu'au niveau national (27,7 %).
- 39,8 % des 20/24 ans vivent encore chez leurs parents contre 45,5 % en France métropolitaine. Ce phénomène touche davantage les jeunes hommes qui prennent leur indépendance plus tardivement que les filles.

Départements	Effectifs des 15/29 ans en 2013	Part des 15/29 ans dans la pop. totale en 2013	Evol. annuelle moyenne des 15/29 ans entre 2008 et 2013 en %	% pop. totale en commune peu ou très peu dense*	% pop. 15/29 ans en en commune peu ou très peu dense*	Indice de jeunesse : nombre de jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de 60 ans et plus en 2013
CÔTE-D'OR	103 458	19,5 %	-0,50	46,7 %	33,7 %	94,6
DOUBS	102 930	19,3 %	-0,62	44,6 %	36,8 %	107,1
JURA	39 565	15,2 %	-1,21	68,9 %	66,1 %	87,2
NIÈVRE	29 916	13,9 %	-1,20	63,6 %	56,1 %	59,0
HAUTE-SAÔNE	35 572	14,9 %	-1,53	71,5 %	66,6 %	88,9
SAÔNE-ET-LOIRE	80 758	14,5 %	-1,25	56,6 %	50,1 %	73,6
YONNE	50 693	14,8 %	-1,36	68,0 %	62,4 %	82,1
TERRITOIRE DE BELFORT	27 533	19,1 %	-0,39	32,9 %	26,9 %	108,1
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	470 425	16,7 %	-0,93	55,6 %	46,5 %	86,4
FRANCE MÉTROPOLITAINE	11 451 444	18,0 %	-0,39	35,4 %	27,7 %	103,0

Sources : INSEE / RP 2013 et 2008

* : Cf. définition p. 5

■ DÉFINITION : INDICE DE JEUNESSE

L'indice de jeunesse est un indicateur du niveau de vieillissement et de renouvellement de la population. C'est le nombre de personnes de moins de 20 ans pour 100 personnes de 60 ans et plus. Supérieur à 100, l'indice de jeunesse marque la prédominance des personnes de moins de 20 ans sur celles des 60 ans et plus. Plus l'indice est élevé et plus la population est jeune, plus il est faible et plus la population est âgée.

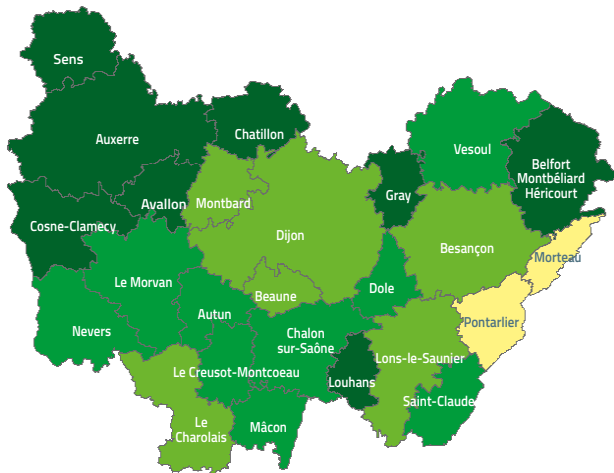
■ POUR ALLER PLUS LOIN

La jeunesse en Bourgogne-Franche-Comté ; Efigip – DRDJSCS BFC - Paru en décembre 2016

FORMATION ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE

UNE PLACE PRIVILÉGIÉE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

■ PART DE LA POPULATION DES 15-29 ANS NON DIPLÔMÉE EN 2013 PAR ZONE D'EMPLOI



Nombre de jeunes dans le second degré (collégiens et lycéens) en 2014-2015

▶ **220 000** (Rang 11/13)

Part des apprentis parmi les 16-25 ans au 31/12/2014

▶ **5,6 %** (Rang 4/13)

Part des 15-29 ans peu ou pas diplômés parmi les jeunes non scolarisés en 2013

▶ **19,3 %** (Rang : 8/13)

15-29 ANS NON DIPLÔMÉS EN 2013 PAR ZE

- 6,2%
- 16,2% à 18,9%
- 18,9% à 21,6%
- 5% et plus

Source : INSEE / RP 2013 - champ : jeunes de 15-29 ans non scolarisés. Conception : DRD/SCS BFC / Mission d'Appui au Pilotage - avril 2017. Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

- Historiquement, en Bourgogne et en Franche-Comté, l'enseignement professionnel occupe une place privilégiée, que ce soit par le biais de l'apprentissage ou sous statut scolaire. Malgré une baisse marquée de l'apprentissage due en partie à la crise économique, le poids des apprentis en région (5,6 % contre 5 % au niveau national) reste parmi les plus élevés de France métropolitaine et place la Bourgogne-Franche-Comté au 4^{ème} rang régional.
- Globalement, on constate une élévation du niveau de diplôme et une baisse du nombre de jeunes sortant du système scolaire sans diplôme. Ce constat est vrai en France comme en Bourgogne-Franche-Comté. En effet, la part de la population diplômée¹ de l'enseignement supérieur est passée de 18,9 % en 2008 à 21,8 % en 2013 dans la région. Cependant, les habitants de la région restent moins diplômés que la moyenne française : la région compte 35 % de non diplômés² parmi les 15 ans et plus non scolarisés contre 32 % en France métropolitaine. A l'inverse, la part des niveaux supérieurs s'élève à 27 % en métropole contre 22 % en région. La structure économique de la région orientée

davantage vers l'industrie et l'agriculture explique en partie ces écarts.

- Différentes études montrent que le diplôme favorise l'insertion professionnelle. Les jeunes sans diplôme se trouvent donc plus exposés au chômage. En Bourgogne-Franche-Comté, ce sont plus de 19 % des jeunes de 15-29 ans qui sont sans diplôme et ne sont plus en formation. Ce taux, équivalent à celui observé au niveau national varie beaucoup selon les territoires. Il est particulièrement élevés dans l'ensemble des territoires de l'Yonne et dans la zone d'emploi de Montbéliard-Belfort-Héricourt. Les zones frontalières de Pontarlier et Morteau sont les moins exposées.
- La journée défense et citoyenneté a concerné plus de 32 000 jeunes en région en 2015. 10 % d'entre eux rencontrent des difficultés de lecture (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Cette part varie d'un département à l'autre : la plus faible étant relevée en Côte-d'Or (7,6 %) et la plus élevée dans la Nièvre (12,7 %).

1 Population non scolarisée de 15 ans et plus

2 Aucun diplôme ou au plus d'un BEPC, brevet des collèges ou DNB

Départements	Premier degré (2014-2015)		Second degré (2014-2015)		Apprentissage (31/12/2015)			Jeunes détectés en difficulté de lecture %	Part de la population non scolarisée 15-29 ans sans diplôme*** en 2013 (en %)
	Effectifs (milliers) *	Évolution annuelle moyenne sur 5 ans (%)	Effectifs (milliers)*	Évolution annuelle moyenne sur 5 ans (%)	Nombre total d'apprentis	Part des apprentis parmi les 16-25 ans (%)	Taux d'évolution annuel moyen sur 5 ans (%)		
CÔTE-D'OR	49	-0,4	41	0,4	3 621	4,8	-3,8	7,6	16,6
DOUBS	56	0,7	43	0,2	5 060	7,2	-1,9	11,4	17,7
JURA	25	-1,1	21	0,2	1 821	6,6	-0,2	10,6	18,9
NIÈVRE	17	-1,4	15	-0,7	1 076	5,3	-5,8	12,7	20,8
HAUTE-SAÔNE	24	-0,9	18	0,3	1 348	5,7	-3,4	12	20,3
SAÔNE-ET-LOIRE	50	-0,6	42	0,0	2 516	4,4	-5,0	9,7	19,4
YONNE	33	-0,2	26	0,6	1 945	5,6	-2,3	10,9	23,8
TERRITOIRE DE BELFORT	14	0,1	12	-0,8	1 056	5,4	-1,5	9,1	22,0
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	269	-0,3	220	0,1	18 443	5,6	-2,9	10,2	19,3
FRANCE MÉTROPOLITAINE**	6 479	0,3	5 239	0,5	396 665	5,0	-1,1	9,9	19,1

*Champ : Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale

** France métropolitaine + DOM pour les données concernant les difficultés de lecture

***Aucun diplôme ou au plus BEPC, brevet des collèges, DNB

Sources : Ministère en charge de l'éducation/DEPP ; INSEE/RP 2013

■ DÉFINITION : JOURNÉE DÉFENSE CITOYENNETÉ

En 2015, plus de 770 000 jeunes hommes et femmes âgés de 16 à 25 ans, de nationalité française, ont pris part à une évaluation en lecture dans le cadre de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC, ex-Journée d'appel de préparation à la défense [JAPD]). Pour la septième année

consécutives, des évaluations en lecture ont été effectuées permettant ainsi de définir des profils allant de « lecteurs efficaces » à « difficultés sévères ». Les jeunes détectés en difficultés de lecture sont ceux classés en profils « très faibles capacités de lecture » et « difficultés sévères ».

■ POUR ALLER PLUS LOIN

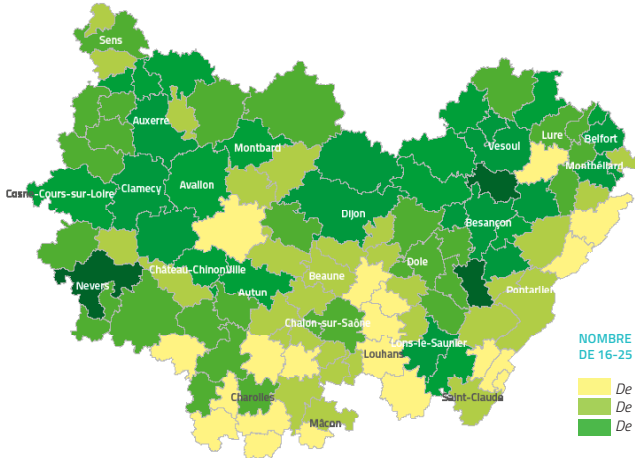
Géographie de l'École, douzième édition, 2017 – Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

SERVICE CIVIQUE

UNE TRÈS FORTE MONTÉE EN PUISSANCE DEPUIS 2015

■ NOMBRE DE VOLONTAIRES (*) POUR 1000 JEUNES DE 16 À 25 ANS PAR BASSIN DE VIE ENTRE LE 1^{ER} JUILLET 2010 ET LE 31 DÉCEMBRE 2016

(*) volontaires habitant en Bourgogne-Franche-Comté et ayant réalisé une mission en Bourgogne-Franche-Comté



Nombre de jeunes entrés en service civique entre le 01/07/2010 (date de création) et le 31/12/2016 dans une structure de la région

▶ 7 498

Part des volontaires dans la population 16/25 ans régionale

▶ 23 pour 1 000

NOMBRE DE VOLONTAIRES* POUR 1 000 JEUNES DE 16-25 ANS AU BASSIN DE VIE



Source : DRDJSCS BFC - Oscar Bi, données au 31.12.2016. Conception : DRDJSCS BFC / Mission d'appui au pilotage - mai 2017. Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

- Entre le 1^{er} juillet 2010 et le 31 décembre 2016, 7 498 jeunes sont entrés en service civique dans une structure de la région. 6 % ne sont pas originaires de Bourgogne-Franche-Comté.
- Le tiers des volontaires est originaire d'une commune peu ou très peu densément peuplée¹.
- Ils peuvent s'engager dans 9 champs d'actions. Les plus plébiscités sont la solidarité (27 %) et l'éducation pour tous (20 %), le sport arrive en 4^{ème} position (15,2%). Le développement international et action humanitaire ainsi que l'intervention d'urgence sont les moins mobilisés avec respectivement 1,2 % et 0,6 % des missions des volontaires de la région.
- Ce sont les femmes qui mobilisent plus le service civique (57 %).
- Les 20-21 ans représentent presque un volontaire sur 3 (31 %), les 22-23 ans 25 % et les mineurs 3 %.
- 44 % des volontaires étaient demandeurs d'emploi avant leur entrée dans le dispositif, 34 % étaient élèves et étudiants et 17 % inactifs.
- 39 % des volontaires détiennent un diplôme de niveau IV (niveau Baccalauréat), 37 % d'un niveau supérieur (niveau Bac + 2 ou plus) et 6 % de niveau V (BEP ou CAP). Les jeunes peu ou pas diplômés ont plus de difficultés à accéder au dispositif : seuls 18 % d'entre eux n'avaient aucun diplôme² à leur entrée dans le dispositif.

¹ Cf. définition page 5

² Aucun diplôme ou BEPC seul

ENTRÉES EN SERVICE CIVIQUE ENTRE JUILLET 2010 ET LE 31/12/2016

Départements	Nombre d'entrées dans le dispositif depuis sa création	Nombre de volontaires originaires d'une autre région	Part des volontaires vivants dans une commune peu ou très peu densément peuplée	Part des demandeurs d'emploi avant l'entrée dans le dispositif	Part des diplômés de niveau V et peu ou pas diplômés	Evolution du nombre de volontaires entre 2015 et 2016
CÔTE-D'OR	2 068	73	23 %	37 %	21 %	78 %
DOUBS	2 043	108	28 %	36 %	18 %	54 %
JURA	397	47	48 %	46 %	26 %	49 %
NIÈVRE	639	32	42 %	59 %	32 %	42 %
HAUTE-SAÔNE	537	28	54 %	49 %	23 %	84 %
SAÔNE-ET-LOIRE	666	73	42 %	55 %	28 %	127 %
YONNE	686	20	50 %	54 %	37 %	94 %
TERRITOIRE DE BELFORT	462	32	23 %	50 %	17 %	66 %
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	7 498	413	34 %	44 %	23 %	71 %

Sources : DRDJSCS BFC / Oscar Bi - données au 31/12/2016

■ DÉFINITION : SERVICE CIVIQUE

Créé par la loi du 10 mars 2010, le Service Civique est une politique publique pour la jeunesse qui favorise le vivre ensemble et la cohésion sociale. Il a pour ambition de permettre à tous les jeunes qui le souhaitent, de s'engager au service d'une mission d'intérêt général, entre 16 et 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Indemnisée 580 € net par mois, la mission de Service Civique peut être réalisée en France ou à l'étranger entre 6 et 12 mois, sans condition de diplôme, au sein d'une association,

d'un établissement public, d'une collectivité territoriale ou dans les services de l'Etat, dans l'un des 9 domaines d'action reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, aide humanitaire. Selon le décret du 11 avril 2016, le Service Civique relève du Haut-commissaire à l'engagement civique, Yannick Blanc, nommé en juin 2016, lui-même placé auprès du Premier ministre, et l'Agence du Service Civique est chargée de sa mise en œuvre.

■ POUR ALLER PLUS LOIN

Etude IFOP 2016, baromètre connaissance, représentations et potentiel d'attractivité du service civique - *Regards croisés entre les 16-25 ans et les 26 ans et plus*

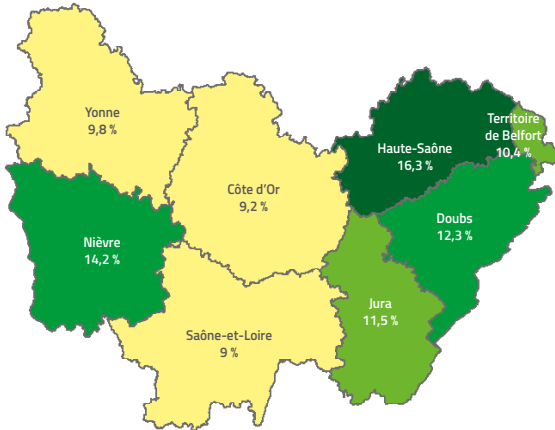
Étude Kantar Sofres 2016 L'impact du Service Civique sur ceux qui l'ont fait - *Suivi du parcours des jeunes volontaires du Service Civique*

Le Service Civique, un atout pour les parcours des jeunes - *Célia Yvon, Jeunes : études et synthèses n°20 - Paru en juin 2014*

VIE ASSOCIATIVE

UNE TRÈS LÉGÈRE AUGMENTATION DE L'EMPLOI DANS LES ASSOCIATIONS DE LA RÉGION

■ LA PART DE L'EMPLOI ASSOCIATIF DANS LE SECTEUR PRIVÉ EN 2015 PAR DÉPARTEMENT EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Part de l'emploi associatif dans le secteur privé en 2015

▶ **10,9 %** (Rang : 4/13)

Nombre de bénévoles en 2015

▶ **Entre 530 000 et 580 000** (Rang : 11/13)

Nombre d'associations en activité en 2015

▶ **Entre 55 000 et 60 000** (Rang : 10/13)

'EMPLOI ASSOCIATIF DANS LE SECTEUR PRIVÉ

% à 10%
0,1% à 12%
2,1% à 15%
de 15%

Source : Recherches et solidarités - Données 2015. Conception : DRDJSCS BFC / Mission d'Appui au Pilotage - avril 2017. Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique.

- La Bourgogne-Franche-Comté compte entre 55 000 et 60 000 associations animées par 530 000 à 580 000 bénévoles dont plus de la moitié a une activité régulière dans l'association et assure le bon déroulement de leurs activités.
- La plupart des associations (85 % en moyenne nationale) ne fonctionnent qu'avec des bénévoles. Pour autant, l'emploi salarié associatif est important. Il concerne 79 279 salariés en 2015 répartis dans 7 100 structures et une masse salariale s'élevant à 1,5 milliard d'euros. Le nombre total d'emplois dans les associations s'élève à 10,9 % de l'emploi privé.
- Les associations contribuent au développement des territoires de la région. Depuis 10 ans, il se crée en moyenne 2 700 associations en Bourgogne-Franche-Comté par an. Malgré la crise économique, le secteur associatif a continué à créer de l'emploi : plus de 12 700 emplois créés depuis 2002 dans la région.
- En région, plus de la moitié des salariés du secteur associatif exerce dans le secteur du social : c'est 4 point de plus qu'au niveau national. A l'inverse, on compte moins d'emplois dans les secteurs de l'enseignement, du sport et de la santé : ils représentent 20 % des emplois associatifs à eux trois contre 24 % au niveau national.
- Parmi les difficultés exprimées, les dirigeants des associations de la région citent en premier lieu les ressources humaines bénévoles. Sont ensuite cités par ordre d'importance : la situation financière de leur structure, le renouvellement des dirigeants bénévoles et l'évolution des politiques publiques¹.

¹ D'après un enquête nationale réalisée auprès de 1 537 responsables associatifs entre le 19 mai et le 5 juin 2016 / Recherche et Solidarités

Départements	Nombre d'associations en activité en 2015	Nombre de bénévoles en 2015	Nombre d'associations employeuses en 2015	Part emploi associatif dans secteur privé en 2015	Nombre de salariés dans les associations en 2015
CÔTE-D'OR	Entre 10 000 et 11 000	Entre 100 000 et 110 000	1 372	9,2 %	15 055
DOUBS	Entre 10 000 et 11 000	Entre 100 000 et 107 000	1 524	12,3 %	17 575
JURA	Entre 5 400 et 6 300	Entre 53 000 et 61 000	695	11,5 %	7 180
NIÈVRE	Entre 4 500 et 5 500	Entre 44 000 et 51 000	553	14,2 %	6 640
HAUTE-SAÔNE	Entre 3 800 et 4 800	Entre 37 000 et 41 000	460	16,3 %	8 100
SAÔNE-ET-LOIRE	Entre 10 500 et 11 500	Entre 106 000 et 112 000	1 415	9 %	13 145
YONNE	Entre 6 000 et 7 000	Entre 61 000 et 66 000	812	9,8 %	8 020
TERRITOIRE DE BELFORT	Entre 2 700 et 3 200	Entre 27 000 et 32 000	264	10,4 %	3 565
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	Entre 55 000 et 60 000	Entre 530 000 et 580 000	7 100	10,9 %	79 279

Source : Recherches et solidarités, données 2015.

■ POUR ALLER PLUS LOIN

L'économie sociale en Bourgogne-Franche-Comté - Associations, fondation, mutuelles, coopératives - Recherches et Solidarités Paru en octobre 2016

Enquête Association & Partenariats - Rapport d'études - Recherches et Solidarités - Paru en mars 2017

DIPLÔMES ANIMATION, SPORT, SOCIAL ET PARAMÉDICAL

PLUS DE 80 % DES DIPLÔMÉS DE BPJEPS SPORT ET ANIMATION SONT EN EMPLOI 7 MOIS MINIMUM APRÈS L'OBTENTION DE LEUR DIPLÔME

■ NOMBRE ET RÉPARTITION DES DIPLÔMES SPORT ET ANIMATION, SOCIAL ET PARAMÉDICAL DÉLIVRÉS EN 2015 EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Nombre de diplômés des formations sociales en 2015

▶ **967** (France Métropolitaine : 24 720)

Nombre de diplômés des formations paramédicales en 2015

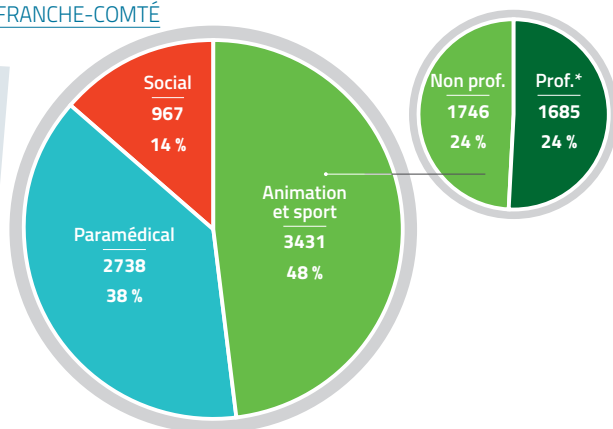
▶ **2 738** (France Métropolitaine : 65 706)

Nombre de diplômes des formations sport et animation en 2015

▶ **3 431** (France Métropolitaine : 81 312)

Taux d'emploi des diplômés BPJEPS 7 mois minimum après leur sortie de formation (enquête 2016)

▶ **83 %**



Source : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (diplômes STAPS et DUT Animation) ; Ministère de la Ville, de la jeunesse et des sports, MSJEPVA (autres diplômés du secteur «jeunesse et sports») et Drees, enquête écoles de formation 2015.

* prof. : professionnels

- En 2015, la DRDJSCS de Bourgogne-Franche-Comté a délivré plus de 7 000 diplômes qui se répartissent de la manière suivante : près de 50 % dans le domaine du sport et l'animation (plus de 3 400 diplômés délivrés dont la moitié sont des diplômés professionnels), 38 % dans le domaine paramédical (plus de 2 700 diplômés délivrés) et 14 % dans le social (près de 1 000 diplômés délivrés).
- Au sein de ces différentes filières de formations, certains diplômes prédominent en région par rapport au niveau national :

Filière de formation jeunesse et sports :

- Bien que portant la moitié du nombre de diplômés de la filière, la part des diplômés non professionnalisant (BAFA, BAFD) est moins importante qu'au niveau national (63 %).
- Parmi les diplômés professionnalisant, ceux de la filière universitaire STAPS sont plus présents en région (41 %) qu'au niveau national (37 %). A contrario, les diplômés de la filière BP JEPS (31 %) et DE JEPS (7 %) sont moins représentés en région qu'au niveau national (40 % et 12 %).

Les **formations sociales** se caractérisent par un poids important des diplômés de niveau V (47 %) plus représentés en région qu'au niveau national (44 %) et des diplômés de niveau III (35 %) toutefois inférieur au niveau national (38 %). Trois formations concentrent 50 % du nombre de diplômés délivrés en formations sociales : DE AMP avec 258 diplômés (26 %), DE assistants familiaux avec 109 diplômés (11 %) et éducateurs spécialisés avec 113 diplômés (12 %).

Au sein des **diplômes du paramédical**, deux formations concentrent 80 % du nombre de diplômés : Infirmiers avec 1 126 diplômés (41 % en région pour 39 % en France) et Aides-soignants avec 1 061 diplômés (39 % en région pour 35 % en France).

- L'enquête d'insertion des diplômés BP JEPS réalisée en région Bourgogne-Franche-Comté par la DRDJSCS montre qu'en 2015-2016, 83 % des titulaires d'un BP JEPS sport et 86 % des titulaires d'un BP JEPS animation ayant répondu à l'enquête se sont insérés sur le marché de l'emploi.

■ NOMBRE DE DIPLÔMES DÉLIVRÉS EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ EN 2015

(liste des diplômes dans l'encart définition)

		Diplômes non professionnels	Diplômes de niveau V	Diplômes de niveau IV	Diplômes de niveau III	Diplômes de niveau II	Diplôme de niveau I	Autre diplôme	Formation complémentaires	Total
Formations Sport et animation	Effectifs	1 746	65	531	366	29	-	694		3 431
	Part formation (%)	50,9 %	1,9 %	15,5 %	10,7 %	0,8 %	-	20,2 %		100,0 %
	Poids régionale (%)	3,3 %	10,2 %	4,6 %	7,6 %	4,9 %	-	6,6 %		4,2 %
Formations Sociales	Effectifs	-	457	104	342	37	27	-		967
	Part formation (%)	-	47,3 %	10,8 %	35,4 %	3,8 %	2,8 %	-		100,0 %
	Poids régionale (%)	-	4,2 %	3,5 %	3,7 %	3,1 %	6,8 %	-		3,9 %
Formations Paramédicales	Effectifs	-	1 297	-	126	1 173	-	-	142	2 738
	Part formation (%)	-	47,4 %	-	4,6 %	42,8 %	-	-	5,2 %	100,0 %
	Poids régionale (%)	-	4,2 %	0,0 %	2,5 %	4,5 %	-	-	4,3 %	4,2 %

Sources : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (diplômes STAPS et DUT Animation) ; Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, MSJEPVA (autres diplômes du secteur 'jeunesse et sports') - Drees, Enquête écoles de formation 2015

■ PROPORTION DE DIPLÔMÉS D'UN BPIEPS SPORT ET ANIMATION QUI OCCUPENT UN EMPLOI EN RAPPORT AVEC LA QUALIFICATION OBTENUE APRÈS LA DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

	ANIMATION				SPORT			
	Nombre de diplômes délivrés	Taux de réponse à l'enquête	Taux d'emploi des diplômés répondants	Part des diplômés en emploi en relation directe avec la qualification	Nombre de diplômes délivrés	Taux de réponse à l'enquête	Taux d'emploi des diplômés répondants	Part des diplômés en emploi en relation directe avec la qualification
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	146	78 %	85 %	82 %	353	69 %	83 %	69 %
ENSEMBLE DES RÉGIONS ENQUÊTÉES	1 982	60 %	78 %	83 %	5 863	48 %	80 %	74 %

Champ : diplômés d'un BPIEPS entre mai 2015 et avril 2016

Source : enquête LOLF 2016 – MEOS/INJEP – DRDJSCS BFC (régional). Résultats non disponibles pour les régions Bretagne, Centre Val de Loire, PACA, Martinique et Guyane

■ LISTE DES DIPLÔMES

Diplômes non professionnels : BAFA, BAFD

Diplômes de niveau V :

- Formations sport et animation : BAPAAT
- Formations sociales : Aide médico-psychologique, Auxiliaire de vie sociale, Assistant familial
- Formations sanitaires : Aide-soignant, Ambulanciers, Auxiliaires de puériculture.

Diplômes de niveau IV :

- Formations sport et animation : BPIEPS, Brevet d'État. Alpinisme, accompagnateur de moyenne montagne
- Formations sociales : Technicien de l'intervention sociale et familiale, Moniteur-éducateur

Diplôme de niveau III :

- Formations sport et animation : DUT Carrière sociale option Animation sociale et socio-culturelle, DEJEPS, DEMM : moniteur national de ski alpin
- Formations sociales : Assistant de service social, Educateur spécialisé, Educateur de jeunes enfants, Educateur technique spécialisé, Conseiller en économie sociale et familiale

- Formations paramédicales : Masseurs kinésithérapeutes

Diplôme de niveau II :

- Formations sport et animation : BEES 2° degré, DESJEPS, Brevet d'État. Alpinisme, guide de haute montagne
- Formations sociales : Médiateur familial, Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale
- Formations sanitaires : Infirmier diplômé d'Etat, Sage-femme

Diplôme de niveau I :

- Formations sociales : Diplôme d'Etat d'intervention sociale, Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement et de service d'intervention sociale

Autre diplôme : Formations sport et animation : STAPS

Formations complémentaires : infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésistes, puéricultrice, cadre de santé

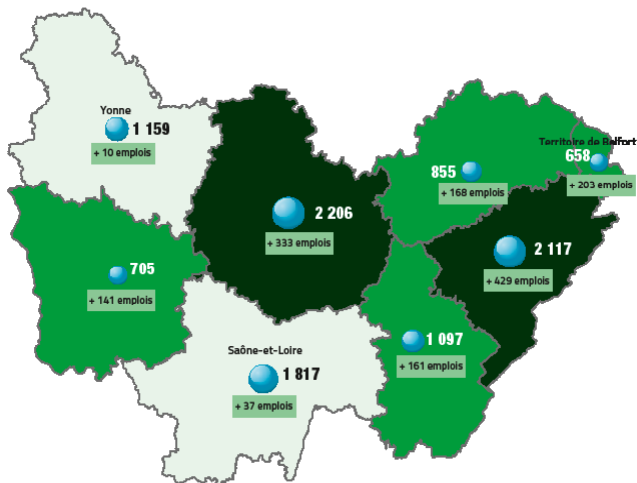
■ POUR ALLER PLUS LOIN

Panorama statistique – Jeunesse, Sports, vie Associative et Cohésion Sociale Bourgogne-Franche-Comté (mise à jour annuelle) – disponible sur le site de la DRDJSCS Bourgogne-Franche-Comté : bourgogne-franche-comte.drdjcs.gov.fr

EMPLOI DANS LE SPORT ET L'ANIMATION

ENTRE 2008 ET 2013, HAUSSE DE L'EMPLOI DANS LES MÉTIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION

- NOMBRE D'EMPLOI EN 2013 ET NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS ENTRE 2008 ET 2013 DANS LES MÉTIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION DANS LES DÉPARTEMENTS DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



NOMBRE D'EMPLOIS DANS LES MÉTIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION EN 2013



ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS ENTRE 2008 ET 2013 (EN NB)



Source : INSEE, RP 2013 et 2008, emploi total au lieu de travail - traitement Emfor. Conception : DRDJS-CBFC / Mission d'Appui au Pilotage - Mai 2017. Carte réalisée avec Cartes & Données © Artique.

- En 2013, la région Bourgogne-Franche-Comté compte environ 10 600 emplois sur les métiers du sport et de l'animation soit 1 % de l'emploi total : 6 200 animateurs socioculturels et de loisirs, près de 4 000 éducateurs sportifs professionnels et près de 450 directeurs de centre socioculturel et de loisirs.
- Les effectifs de l'ensemble de ces métiers progressent de 16 % entre 2008 et 2013 alors que, tous métiers confondus, l'emploi baisse en région. Cette progression apparaît plus forte en région qu'au niveau national où elle est de 11,4 %. La plus forte hausse concerne les directeurs de centre socioculturel et de loisirs. Bien que réelle, cette augmentation est sans doute amplifiée par la reconnaissance de « faisant fonction » en particulier dans les collectivités territoriales sous l'effet de la réforme des rythmes scolaires.
- Les statuts sont différents selon les métiers : plus de non-salariés pour les éducateurs sportifs (20,7 % contre 13,2 % pour l'ensemble des métiers) et plus d'agents de la fonction publique pour les animateurs (26 % contre 17 % pour l'ensemble des métiers).
- Le secteur associatif est le principal employeur des métiers « sport et animation ». En 2015, au sein de l'emploi salarié privé, les associations regroupent plus de 9 salariés sur 10 des métiers de l'animation et les deux tiers des métiers du sport. Globalement l'emploi associatif est nettement plus fréquent dans l'animation et le sport que dans l'ensemble des secteurs d'activités (11,3 %).
- Les emplois sont moins stables pour les salariés du sport et de l'animation : la part des salariés sans limite de durée (CDI et titulaires de la fonction publique) est de 56 % pour les éducateurs sportifs et 73 % pour les

Nombre d'emplois sur les métiers du sport et de l'animation* en 2013

▶ 0 614

▶ Nombre d'entrées initiales en contrats aidés (CAE et EAV non marchand) dans les secteurs du sport et de l'animation en janvier 2013 et juin 2016

▶ 107

▶ Proportion des contrats aidés dans les secteurs du sport et de l'animation et nombre de contrats cumulés en janvier 2013 et juin 2016

▶ 16,6 %

▶ Nombre d'éducateurs sportifs déclarés en 2015

▶ 500

* Animateur socioculturel et de loisirs, éducateur sportif et directeur de centre socioculturel et de loisirs

animateurs contre 85 % pour l'ensemble des métiers. Le travail à temps partiel est largement plus développé sur les métiers d'animateur (53 % des salariés concernés), dans une moindre mesure sur le métier d'éducateur sportif (26 % des salariés concernés) alors que dans l'ensemble des métiers, c'est 18 % des salariés qui sont concernés.

- Près de 4 400 demandeurs d'emploi sont positionnés sur les métiers du sport et de l'animation soit 2 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi de la région. Le nombre de demandeurs d'emploi déclarés sur ces métiers augmente de 6 % entre septembre 2015 et septembre 2016 alors que le nombre total de demandeurs d'emploi diminue légèrement (-0,6 %). La hausse touche plus fortement le métier d'animateur (+9,1%), les femmes, les

seniors et les demandeurs d'emploi de faible niveau de qualification ainsi que ceux exerçant une activité réduite (+18,6 % pour les catégories C). Cette évolution peut s'expliquer de différentes manières : la recherche d'un emploi à temps plein pour les actifs exerçant une activité réduite, une difficulté des structures employeuses à pérenniser les postes sur ces métiers, une représentation du métier d'animateur comme pouvant être une porte d'entrée dans l'emploi pour les personnes peu ou pas qualifiées.

- En 2015, près de 1 900 offres d'emploi ont été enregistrées par Pôle emploi en Bourgogne-Franche-Comté sur les métiers du sport et de l'animation : les métiers de l'animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents en regroupent plus de la moitié.

Départements	EMPLOI SPORT ET ANIMATION					CONTRATS AIDÉS SPORT ET ANIMATION			DEFM ABC *		
	Moniteurs éducateurs sportifs prof.	Animateurs socioculturels et de loisirs	Directeurs centre socio-culturel loisir	Part de l'emploi sport et animation	Evolution de l'emploi 2008-2013	Nombre de CUI-CAE cumulés de janvier 2013 à juin 2016	Nombre d'EAV non-marchand cumulés de janvier 2013 à juin 2017	Part des contrats aidés du secteur/ tous secteurs	Effectif au 01/09/2016	Evol 1 an (sport et animation)	Evol 1 an (ensemble)
CÔTE-D'OR	832	1 310	64	1,0%	17,8%	197	169	6,1%	867	+1%	-1,4%
DOUBS	797	1 187	133	1,0%	25,4%	453	274	10,5%	871	+10%	-0,5%
JURA	455	592	51	1,1%	17,2%	173	85	8,0%	453	+14%	1,7%
NIÈVRE	260	423	23	0,9%	24,9%	85	214	10,4%	296	+5%	-3,4%
HAUTE-SAÔNE	182	621	52	1,1%	24,5%	287	182	13,7%	386	+13%	-1,1%
SAÔNE-ET-LOIRE	735	1 052	30	0,8%	2,1%	187	198	5,4%	780	+1%	0,2%
YONNE	460	636	62	0,9%	0,9%	165	224	8,8%	477	+7%	0,4%
TERRITOIRE DE BELFORT	245	385	28	1,2%	44,6%	161	53	10,6%	269	+3%	-2,3%
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	3 966	6 205	443	1,0%	16,2%	1 708	1 399	8,6%	4 399	+6%	-0,6%
FRANCE MÉTROPOLITAINE	103 373	138 772	8 300	1,0%	11,4%	36 277	27 162	9,0%	118 436	+6%	0,9%

Source : INSEE / RP 2013 et 2008, emploi total au lieu de travail - traitement Emfor. Dares. Pôle emploi, SAS - STMT, données brutes.
(*) Demandeurs d'emploi en fin de mois.

■ DÉFINITION : DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS (DEFM)

DEFM ABC : Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).

■ POUR ALLER PLUS LOIN

Ces chiffres sont issus d'un état des lieux de l'emploi et de la formation dans les secteurs du sport et de l'animation en Bourgogne-Franche-Comté réalisé par EMFOR dans le cadre d'une commande de la DRDJSCS. Les résultats seront publiés courant juillet 2017 et disponibles sur le site de la DRDJSCS.

LA PRATIQUE SPORTIVE EN CLUBS

PLUS DE 600 000 LICENCES EN RÉGION

■ NOMBRE DE LICENCES(*) RAPPORTÉ À LA POPULATION PAR BASSIN DE VIE (EN %) EN 2014 EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

(*) Les données ne sont pas disponibles pour l'ensemble des fédérations, certaines ne disposant pas de données totalement géolocalisables à la commune. Les licences sont cartographiées au lieu d'habitation.

Nombre de licences¹ en 2015

▶ 610 455

Taux de licences
pour 100 habitants en 2015

▶ 21,6 (Rang 11/13)

Nombre de licences en QPV²
en 2013

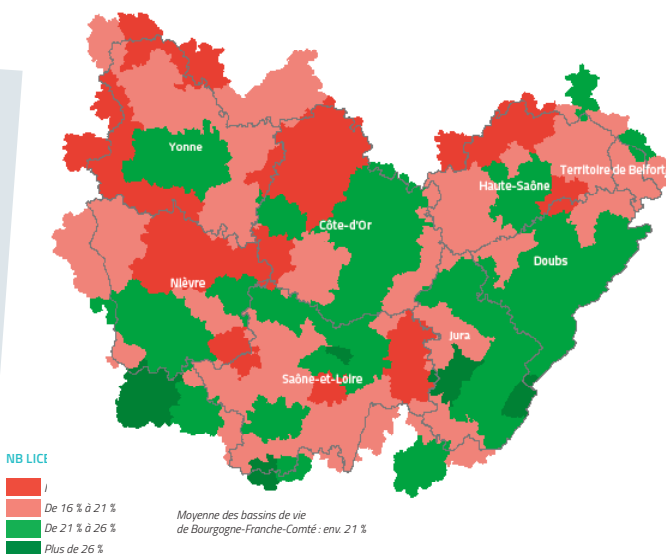
▶ 13 951

Nombre de clubs affiliés
à une fédération en 2015

▶ 7 580

1 Champ : Fédérations sportives agréées
par le Ministère chargé des sports

2 Hors UNSS, USEP et UGSEL



Source : Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports - année 2014 et INSEE / RP 2013. Conception : DRDJSCS BFC / Mission d'Appui au Pilotage - avril 2017. Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

- Plus de 600 000 licences sont détenues par des habitants de la région Bourgogne-Franche-Comté soit environ 22 licences pour 100 habitants. Ce taux place la région au 11^{ème} rang des 13 régions de France métropolitaine. Avec plus de 26 licences pour 100 habitants, le Jura est le seul département de la région qui affiche un taux de licences supérieur à la moyenne nationale (23,8 %). Ce constat s'explique en partie par un nombre de licences important en ski dans ce département.
- Quatre disciplines représentent plus de la moitié des licences des disciplines olympiques : le football (28 % des licences de la région), le tennis (10 %), l'équitation (9 %) et le judo (7 %).
- Avec environ 38 % des licences féminines, la région se positionne dans la moyenne nationale.

Départements	Licences 2015	Taux de licences féminines 2015	Taux de licences pour 100 habitants 2015	Licences en QPV 2013	Clubs affiliés à une fédération en 2015
CÔTE-D'OR	116 176	38,2 %	21,9 %	2 101	1 301
DOUBS	122 043	37,1 %	22,9 %	4 070	1 367
JURA	68 008	41,1 %	26,1 %	931	826
NIÈVRE	45 709	38,1 %	21,2 %	935	726
HAUTE-SAÔNE	46 146	36,6 %	19,3 %	764	647
SAÔNE-ET-LOIRE	113 229	36,9 %	20,4 %	2 245	1 346
YONNE	68 871	38,1 %	20,2 %	1 510	1 033
TERRITOIRE DE BELFORT	30 273	35,0 %	21,0 %	1 395	334
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	610 455	37,8 %	21,6 %	13 951	7 580
FRANCE MÉTROPOLITAINE	15 160 379	37,3 %	23,8 %	476 521	157 247

Source : Ministère de la ville de la jeunesse et des Sports / Fédérations sportives agréées par le Ministère chargé des sports - année 2015 ; INSEE / RP 2013

■ DÉFINITION : RECENSEMENT DES LICENCES SPORTIVES

Le recensement annuel des licences auprès des fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports permet de mesurer le niveau et l'évolution dans le temps de la pratique sportive encadrée. Ces statistiques fournissent un éclairage pour les politiques publiques de développement du sport, tant au niveau national que territorial. Il s'agit d'un recensement au lieu d'habitation de la personne et non au lieu de pratique.

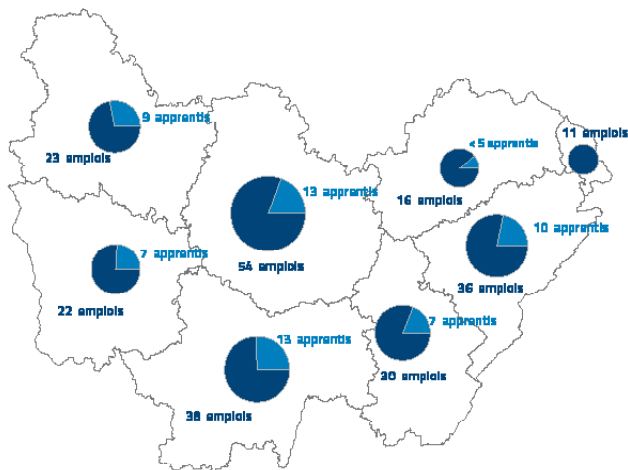
■ POUR ALLER PLUS LOIN

Le sport, d'abord l'affaire des jeunes INJEP analyses & synthèses n°1 – Paru en mars 2017 – disponible sur le site de l'INJEP

AIDES À L'EMPLOI ET À L'APPRENTISSAGE SOUTENUES PAR LE CNDS

325 POSTES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

■ AIDES À L'EMPLOI ET À L'APPRENTISSAGE SOUTENUS PAR LE CNDS EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ EN 2016



Emplois CNDS fin 2016

► **264** (dont 10 emplois CIEC)
pour un objectif de 207

Part des emplois CNDS portés
par un club ou une association
locale en 2016

► **54 %**

Nombre d'apprentis CNDS fin 2016
► **61**

NOMBRE DE POSTES
(EMPLOIS+ APPRENTISSAGE)



TYPE DE POSTE



Source : DRDJSCS BFC / Mission d'Appui au Pilotage - avril 2017. Source : DRDJSCS BFC - stock fin 2016. Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

- En 2016, la région Bourgogne-Franche-Comté a permis le développement de 264 emplois grâce au CNDS dont 10 emplois « citoyens du sport », soit une hausse de l'ordre de 14 % par rapport à l'année précédente.
- Dans le cadre de la campagne CNDS 2016, un soutien était attendu pour le développement de l'apprentissage auprès des associations éligibles. Ainsi, 61 contrats d'apprentissage étaient comptabilisés en région fin 2016.
- Tous les départements de la région ont bénéficié du soutien à l'emploi.

ANNÉE 2016	CLUBS OU STRUCTURES ASSO-CIATIVES LOCALES		COMITÉS DÉPARTEMENTAUX		GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS		LIGUES	TOTAL	
	Apprentis-sage	Emploi	Apprentis-sage	Emploi	Apprentis-sage	Emploi	Emploi	Apprentis-sage	Emploi
Départements									
CÔTE-D'OR	12	32	<5	<5		19		13	54
DOUBS	<5	17		8	6	11		10	36
JURA	7	15		13		<5		7	30
NIÈVRE	<5	15	<5	7	<5			7	22
HAUTE-SAÔNE	<5	8		8				<5	16
SAÔNE-ET-LOIRE	13	29		6		<5		13	38
YONNE	7	19	<5	<5		<5		9	23
TERRITOIRE DE BELFORT		7		<5				<5	11
EMPLOIS RÉGIONAUX							34	<5	34
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	47	142	<5	52	10	36	34	61	264

Source : DRDJSCS Bourgogne-Franche-Comté - année 2016

■ DÉFINITION : CENTRE NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT (CNDS)

Le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) est un Etablissement Public Administratif (EPA) placé sous la tutelle du ministre chargé des sports. Depuis 2014, le CNDS a mené une action volontariste en faveur du développement de l'emploi sportif. *Via* cette action, il permet aux jeunes un accès à l'emploi dans le champ du sport. De plus, la grande conférence sociale des 7 et 8 juillet 2014 a souhaité doubler le nombre d'apprentis dans les champs de l'animation et du sport. Le CNDS s'inscrit dans cette démarche depuis 2015.

SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR LE CNDS (PART TERRITORIALE)

PLUS DE LA MOITIÉ PROFITE DIRECTEMENT AUX CLUBS OU STRUCTURES ASSOCIATIVES LOCALES

- MONTANT MOYEN DES AIDES CNDS ACCORDÉES AUX CLUBS EN 2016 POUR 100 LICENCES PAR LA DRDJSCS DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ PAR ZONE D'EMPLOI

Montant des subventions CNDS
(part territoriale)

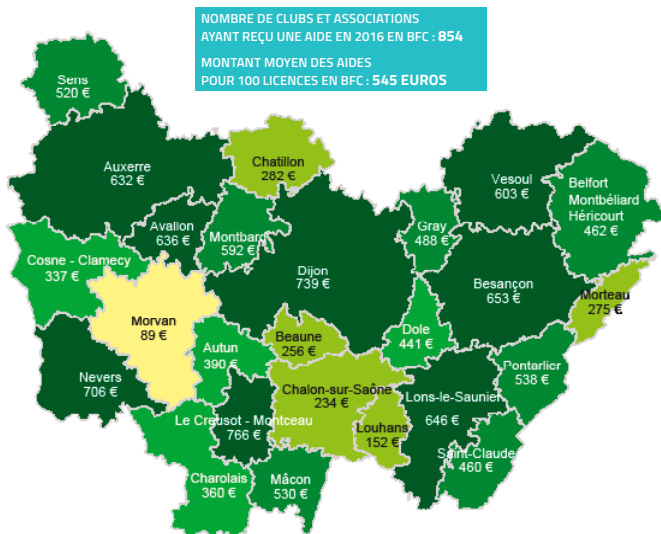
► 6 237 196 euros

Nombre de structures
aidées en 2016

► 1 222

MONTANT MOYEN DES AIDES CNI
ACCORDÉES AUX CLUBS (EN EUR)
POUR 100 LICENCES

- Moins de 150
- De 150 à 299
- De 300 à 349
- De 450 à 599
- 600 et plus



Source : DRDJSCS BFC - année 2016 et Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports - année 2014. Conception : DRDJSCS BFC / Mission d'Appui au Pilotage - mai 2017. Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

- En 2016, près de 3 000 actions ont été subventionnées sur la part territoriale CNDS pour la région Bourgogne-Franche-Comté soit plus de 1 200 structures bénéficiaires (clubs, associations, ligues ou comités départementaux). Cela représente plus de 6 millions d'euros en 2016. Plus de la moitié des subventions a été versée aux clubs ou structures associatives locales.
- En 2016, les subventions versées aux clubs et associations représentent en moyenne 545 € pour 100 licences mais la répartition est inégale sur le territoire : elle est de 89 € pour 100 licences dans le Morvan et atteint 766 € pour 100 licences dans la Zone d'emploi « Le Creusot-Montceau ».
- Le montant moyen des subventions CNDS reçues s'élève à 3 678 € pour les clubs et associations, 12 693 € pour les ligues et à 6 706 € pour les structures ou comités départementaux.
- La fédération de football, le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et les fédérations de Judo-jujitsu, handball et basket regroupent à eux 5 près du tiers des subventions.
- Parmi les différentes aides CNDS, l'aide à l'emploi et à l'apprentissage représente près du tiers des subventions, les clubs et les associations en sont les principaux bénéficiaires.

Départements	NOMBRE DE STRUCTURES* AYANT REÇU UNE AIDE EN 2016				MONTANT DES AIDES CNDS ALLOUÉES EN 2016			
	Clubs ou structures associatives locales	Ligues	Structures ou Comités Départementaux	Total	Clubs ou structures associatives locales	Ligues	Structures ou Comités Départementaux	Total
CÔTE-D'OR	213			213	730 300 €		222 858 €	953 158 €
DOUBS	180			180	649 500 €		232 500 €	882 000 €
JURA	67			67	319 735 €		173 323 €	493 058 €
NIÈVRE	67			67	231 638 €		245 275 €	476 913 €
HAUTE-SAÔNE	52			52	188 950 €		231 825 €	420 775 €
SAÔNE-ET-LOIRE	129			129	451 180 €		339 550 €	790 730 €
YONNE	84			84	389 272 €		204 267 €	593 539 €
TERRITOIRE DE BELFORT	62			62	180 774 €		100 750 €	281 524 €
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	854	107	261	1 222	3 141 349 €	1 345 499 €	1 750 348 €	6 237 196 €

Source : DRDJSCS BFC - année 2016

* pour les clubs multisports, chaque section compte pour une structure différente

■ DÉFINITION : ZONE D'EMPLOI

Compte-tenu des effectifs, les données cartographiques sont présentées selon le zonage des zones d'emploi. Les communes hors de la région Bourgogne-Franche-Comté n'ont pas été prises en compte dans les calculs. Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Le zonage définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux. Ce zonage est défini à la fois pour la France métropolitaine et les DOM.

Le découpage actualisé se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2006.

■ DÉFINITION : PART TERRITORIALE DES SUBVENTIONS CNDS – ORIENTATIONS 2017

En 2017, les crédits à mobiliser en faveur des projets associatifs doivent permettre un meilleur accès de toutes et tous à la pratique sportive, sur tous les territoires, notamment par le renforcement des actions engagées dès 2015 et prolongées en 2016 au titre du plan « Citoyens du sport ». L'année 2017 sera l'occasion pour les associations sportives de poursuivre leur structuration pour constituer de véritables vecteurs de cohésion et d'éducation et rassembler la population, via le plan « Héritage 2024 », autour de la candidature de la France à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Ainsi, des crédits spécifiques supplémentaires sont alloués en 2017, d'une part, pour renforcer les actions développées dans le cadre du dispositif « J'apprends à nager » et, d'autre part, pour encourager les actions développées au titre du « sport / santé ».

Précisément, les subventions accordées sur la part territoriale du CNDS visent à :

- **SOUTENIR LA STRUCTURATION DU MOUVEMENT SPORTIF**
 - Professionnaliser le mouvement sportif (développer l'emploi sportif et soutenir l'apprentissage)
 - Former les bénévoles
- **REDUIRE LES INEGALITES D'ACCES A LA PRATIQUE SPORTIVE**
 - Favoriser une offre d'activités physiques et sportives de qualité, diversifiée, adaptée à tous les publics et équitablement répartie sur l'ensemble du territoire
 - Favoriser la pratique sportive des femmes et des jeunes filles au sein des QPV et ZRR
- **FAVORISER L'APPRENTISSAGE DE LA NATATION VIA LE DISPOSITIF « J'APPRENDS A NAGER »**
- **PROMOUVOIR LE « SPORT-SANTE » SOUS TOUTES SES FORMES**
- **ACCOMPAGNER LES ACTIONS LOCALES ORGANISEES EN MARGE DES GRANDS EVENEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX (GESI)**

■ POUR ALLER PLUS LOIN

Site internet : www.cnds.sports.gouv.fr/Presentation

INSPECTION, CONTRÔLE, ÉVALUATION (ICE)

PRÈS DE 1000 CONTRÔLES DÉPLOYÉS SUR TOUS LES TERRITOIRES ET TOUTES LES THÉMATIQUES (JEUNESSE, SPORT, COHÉSION SOCIALE, POLITIQUE DE LA VILLE ET FORMATIONS)

Structures contrôlées en 2016

938

Taux de réalisation du PRIICE en 2016

99 %

Taux de structures contrôlées en 2016

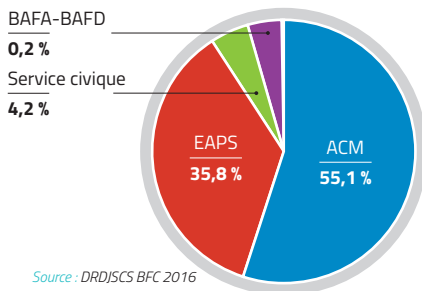
3 % à 15 %

selon les thématiques concernées

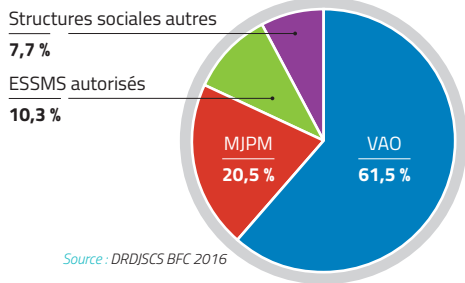
Appui régional à la réalisation du PRIICE en 2016

103 % (appui apporté / appui prévu)

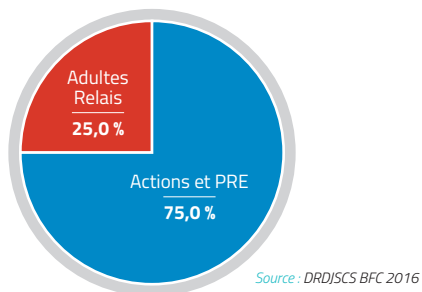
■ RÉPARTITION DU NOMBRE D'INSPECTIONS RÉALISÉES EN 2016 DANS LE CHAMP JEUNESSE ET SPORTS



■ RÉPARTITION DU NOMBRE D'INSPECTIONS RÉALISÉES EN 2016 DANS LE CHAMP COHÉSION SOCIALE



■ RÉPARTITION DU NOMBRE D'INSPECTIONS RÉALISÉES EN 2016 DANS LE CHAMP POLITIQUE DE LA VILLE



L'activité ICE a pour principaux objectifs de garantir la sécurité de nos concitoyens et de s'assurer du bon emploi des subventions publiques. Elle repose pour cela sur la **réalisation d'inspections, contrôles, évaluations sur différentes thématiques.**

- Jeunesse et sport : 866 contrôles réalisés (101 % des contrôles prévus) dont les plus gros volumes concernent les EAPS (310 contrôles) et les ACM (477 contrôles). Les disciplines sportives les plus contrôlées portent sur les baignades, les centres équestres et les salles de remise en forme. Les constats relevés en contrôle concernent surtout les documents administratifs obligatoires (assurances, diplômes, fiches sanitaires, etc.), la santé et l'hygiène, l'encadrement.

- Cohésion sociale : 39 inspections réalisées (103 %). Les objectifs sont atteints et dépassés pour la première fois depuis plusieurs années. Les principaux constats portent sur le respect des droits des usagers, sur l'insuffisante formalisation de protocoles ou procédures internes de prévention et de lutte contre la maltraitance et sur le manque d'information des usagers sur ces procédures.
- Politique de la ville : 33 contrôles réalisés (63 %). Les principaux constats portent sur un programme de réussite éducative dysfonctionnant, des indicateurs d'activités ne permettant pas de vérifier l'atteinte des objectifs de l'action et l'absence de comptabilité analytique permettant d'isoler les dépenses et les recettes propres à l'action financée.

- Formations : 2 contrôles réalisés sur le champ social sur le même diplôme afin de pouvoir capitaliser les bonnes pratiques mises en œuvre par les deux organismes de formation. 2 contrôles réalisés également sur le champ jeunesse et sport.

Outre la réalisation des contrôles proprement dite qui vise à garantir la sécurité des citoyens, l'activité ICE vise aussi à créer des outils de contrôle, développer l'analyse du risque et professionnaliser le réseau des contrôleurs.

Sur la **professionnalisation du réseau ICE** : plusieurs formations ont été mises en œuvre : formation régionale sur la mise en œuvre de la procédure contradictoire et les suites d'inspection ; journée d'échanges de pratiques sur les Vacances Organisées Adaptées (VAO) organisée le 14 juin 2016 ; journée régionale d'échanges de pratiques organisée sur les ACM ; réalisation de deux formations régionales sur les sports de remise en forme et les sports de contact.

Départements	Champ Jeunesse et Sport		Champ Politique de la ville		Champ Cohésion sociale		Ensemble des champs	
	Nombre d'inspections réalisées en 2016	Taux de réalisation 2016	Nombre d'inspections réalisées en 2016	Taux de réalisation 2016	Nombre d'inspections réalisées en 2016	Taux de réalisation 2016	Nombre d'inspections réalisées en 2016	Taux de réalisation 2016
CÔTE-D'OR	112	77 %	6	100 %	6	86 %	124	78 %
DOUBS	138	99 %	11	55 %	5	83 %	154	93 %
JURA	87	97 %	2	200 %	3	100 %	92	98 %
NIÈVRE	97	114 %	2	40 %	11	367 %	110	118 %
HAUTE-SAÔNE	89	120 %	2	33 %	2	50 %	93	111 %
SAÔNE-ET-LOIRE	140	111 %	6	100 %	6	86 %	152	109 %
YONNE	120	108 %	4	100 %	5	83 %	129	107 %
TERRITOIRE DE BELFORT	70	92 %	0	0 %	1	50 %	71	90 %
DR(D)JSCS	13	108 %	0	0 %	0	*	13	87 %
dont appui DRDJSCS	41	103 %	10	100 %	16	107 %	67	103 %
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	866	101 %	33	63 %	39	103 %	938	99 %

Source : DRDJSCS BFC 2016

* taux de réalisation non calculable car l'objectif était 0.

■ DÉFINITIONS

La **MRIICE** est la mission régionale et inter-départementale d'inspection contrôle évaluation. La MRIICE de Bourgogne-Franche-Comté est installée depuis le 1^{er} janvier 2016. Elle se compose d'une équipe légère de 3,3 ETP à laquelle s'adosse un réseau de référents départementaux et des équipes de contrôles présentes à la fois à la DRDJSCS et dans les DDCCS-PP.

Le **PRIICE** est le programme régional et inter-départemental d'inspection contrôle évaluation. Il est piloté par la DRDJSCS et construit conjointement avec les DDCCS-PP. Il est établi sur la base des priorités nationales de contrôle et des objectifs et moyens locaux.

Sigles :

- ACM** : Accueil Collectif de Mineurs
- BAFA** : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
- CNDS** : Centre National de Développement du Sport
- EAPS** : Etablissement d'Activité Physique et Sportive
- ESSMS** : Établissement ou service social ou médico-social
- MJPM** : Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
- PRE** : Programme de réussite Educative
- VAO** : Vacances Organisées Adaptées

DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

→ SITE SIÈGE

10, boulevard Carnot
CS 13 430 - 21 034 DIJON Cedex
03 80 68 39 00
drjscs21@drjscs.gouv.fr

→ SITE BRUAND

11 bis, rue Nicolas Bruand
25 043 BESANCON CEDEX
03 81 21 60 00

→ SITE DAMPIERRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHÉSION SOCIALE (DDCS)
DE LA CÔTE-D'OR
Cité Dampierre
6, rue Chancelier de l'Hospital
CS 15 381 - 21 053 DIJON Cedex
03 80 68 30 00 -
ddcs@cote-dor.gouv.fr

DDCSPP DU DOUBS

11 bis, rue Nicolas Bruand
25 043 BESANCON Cedex

☎ 03 81 60 74 60
ddcspp@doubs.gouv.fr

DDCSPP DU JURA

8, rue de la Préfecture - BP 10 634
39 021 LONS-LE-SAUNIER Cedex

☎ 03 63 55 83 00
ddcspp@jura.gouv.fr

DDCSPP DE LA NIEVRE

1, rue du Ravelin - BP 54
58 020 NEVERS Cedex

☎ 03 58 07 20 30
ddcspp@nievre.gouv.fr

DDCSPP DE LA HAUTE-SAÔNE

4, place René Hologne - BP 20 359
70 000 VESOUL Cedex

☎ 03 84 96 17 18
ddcspp@haute-saone.gouv.fr

DDCS DE LA SAÔNE-ET-LOIRE

Cité Administrative - 24, boulevard Henri Dunant
CS 50 125

71 025 MÂCON Cedex
☎ 03 58 79 32 20
ddcs@saone-et-loire.gouv.fr

DDCSPP DE L'YONNE

3, rue Jehan Pinard - BP 19
89 010 AUXERRE Cedex

☎ 03 86 72 69 00
ddcspp@yonne.gouv.fr

DDCSPP DU TERRITOIRE DE BELFORT

Place de la Révolution Française - BP 279
90 005 BELFORT Cedex

☎ 03 84 21 98 50
ddcspp@territoire-de-belfort.gouv.fr



Directeur de publication :

Jean-Philippe Berlemont,

Directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Bourgogne-Franche-Comté